

Séance de l'après-midi du 19 août 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **M. MICHEL GERMAIN, président**  
                                  **M. SCOTT McKAY, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION  
DES APPALACHES-MAINE**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 19 août 2020 à 13 h  
Centre des congrès de Thetford, Salle G-Yves Landry A  
755, 9<sup>e</sup> Rue Sud  
Thetford Mines

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 19 AOÛT 2020

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES :**

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

M. DENIS LALUMIÈRE, MAIRE..... 3

M. ALEXANDRE RICHARD (DM24) ..... 9

VILLE DE THETFORD MINES (DM4)

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU, MAIRE ..... 22

NATION HURONNE-WENDAT (DM23)

Me LAURENCE MAHER, Me SIMON PICARD et  
M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD ..... 38

PAUSE

M. RICHARD GRENIER (DM11) ..... 56

NATURE QUÉBEC (DM5)

Mme ALICE-ANNE SIMARD ..... 63

ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC (DM13)

M. DENIS TREMBLAY ..... 76

**RECTIFICATION :**

M. NICOLAS TREMBLAY ..... 78

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :**

ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC (DM13)

M. DENIS TREMBLAY (SUITE) ..... 81

MOT DE LA FIN ..... 85

**AJOURNEMENT**

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le Projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine par Hydro-Québec. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux en ligne et à la télévision communautaire NousTV de Thetford Mines. Je demande aux gens présents dans la

10 salle de bien vouloir mettre en mode sourdine leurs cellulaires et autres appareils électroniques.

Là, j'avais une partie de discours, mais je ne vois pas les gens de TVA. Donc, il est question de présence de médias cet après-midi, donc, des gens de TVA, mais je ne les vois pas actuellement. Donc, des gens de TVA devraient venir prendre des images de la séance. Il est également possible que l'équipe de Radio-Canada, de l'émission Découverte, qui était ici hier soir,

15 revienne prendre des images également de la séance de cet après-midi.

Donc, déjà, nous avons mis des affiches – une affiche à l'entrée de la salle pour avertir, aviser les gens de cette situation des médias qui viennent filmer. Donc, ces personnes ont eu pour consigne, entre autres, de demeurer discrètes afin de ne pas déranger le bon déroulement de la

20 séance. Sachez que les prises de vue peuvent viser des sujets en particulier, mais aussi la salle en général. Si vous ne souhaitez pas être filmé, n'hésitez pas à le demander à Madame Alexandra Barbeau, qui est notre conseillère en communications et qui est à l'arrière de la salle, ou vous le demandez, à ce moment-là, directement au micro lorsque vous prendrez la parole. Je rappelle toutefois que la séance est diffusée sur le Web par le BAPE, et sur NousTV.

25 Une autre précision : je vous informe du fait qu'il y a un décalage d'environ une minute entre ce qui se déroule en direct ici au Centre de congrès de Thetford Mines et ce qui est retransmis sur Internet, donc, c'est normal.

30 Maintenant, avant de laisser la parole au premier intervenant, voici quelques rappels importants. D'abord, tous les propos de cette deuxième partie sont enregistrés et les transcriptions de toutes les séances seront accessibles par Internet dans une semaine environ, à l'hôtel de ville de Thetford Mines, et également dans le site Web du BAPE.

35 Je vous souligne également que, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

40 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

45 La rectification ne doit pas servir à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion qui a été émise, afin d'éviter qu'un débat n'éclate entre participants ou qu'une plainte soit déposée à l'encontre de la commission par une personne qui se sentirait lésée d'avoir été critiquée par un – un autre participant, autrement dit.

50 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y seront inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos, bien entendu, devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine prochaine.

55 Enfin, nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. C'est ainsi qu'aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera acceptée au cours de la séance.

60 Aujourd'hui, nous avons sept présentations prévues à l'horaire. Alors, tout comme hier soir, je rappelle que le temps alloué pour une présentation ou un témoignage est de 15 minutes. Quand cela fera environ 12 minutes, je vous aviserai qu'il vous reste trois minutes pour conclure. Il est important pour nous de respecter l'horaire et d'être équitable envers tous les participants.

65 Maintenant, sans plus tarder, nous allons inviter le premier organisme qui est inscrit, la Municipalité du Canton de Stratford. Donc, j'invite Monsieur Denis Lalumière à s'avancer à la table, ici, des intervenants.

Alors, bonjour Monsieur. À vous la parole.

70

75

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD  
M. DENIS LALUMIÈRE, MAIRE**

80

**M. DENIS LALUMIÈRE :**

85

Bonjour. Merci, Messieurs les Commissaires. Merci de l'opportunité que vous me donnez de vous faire part des préoccupations de la Municipalité du Canton de Stratford dans le cadre de la construction de cette ligne d'interconnexion.

90

Un mot pour dire que la municipalité du Canton de Stratford est traversée – sera traversée, ou serait traversée par la future ligne d'interconnexion sur une distance d'environ 9,9 kilomètres, avec comme particularité qu'une portion de cette ligne-là va traverser une zone de topographie passablement accidentée.

95

La municipalité de Stratford est une municipalité qui se démarque par l'importance de son secteur de villégiature. Nous avons, chez nous, cinq lacs habités, et une partie très importante de l'économie locale repose sur cette activité de villégiature. Ça a emmené, évidemment, la municipalité et le conseil municipal actuel à développer une préoccupation majeure pour toutes les questions de protection de l'environnement. C'est d'ailleurs un des axes que nous avons retenu dans le plan de développement de la municipalité pour les prochaines années.

100

De façon générale, nous sommes en accord avec le projet. Nous considérons que d'exploiter le potentiel que nous avons au Québec d'énergie propre est quelque chose qui doit se poursuivre. C'est un potentiel de réduction, évidemment, des gaz à effet de serre, y compris au sud de la frontière, ce qui, à nos yeux, est susceptible d'amener des répercussions positives chez nous également, autant sur le plan environnemental qu'économique.

105

Nous sommes également en accord avec le choix du tracé et nous considérons que, pour la municipalité de Stratford à tout le moins, le trajet proposé est celui qui comporte le moins d'inconvénients sur tous les plans.

110

Pourquoi souhaitons-nous intervenir aujourd'hui? Justement parce que la ligne est appelée à traverser des milieux écologiques très sensibles, et nous sommes préoccupés des impacts que les travaux de construction pourraient avoir sur ces milieux-là, particulièrement des milieux humides et hydriques, et tout particulièrement le bassin versant du lac Thor.

115

Le lac Thor est un très petit lac très fragile, avec une faible profondeur, une faible circulation de l'eau. Environ le tiers de sa rive est dans la municipalité, et donc, habité, et les deux tiers

environs sont inclus dans le parc national de Frontenac. Ça a évidemment comme avantage de réduire l'impact de la présence humaine dans ce lac-là, mais en même temps, ça augmente sa valeur écologique sur le plan de la conservation, bien sûr.

120

Selon une évaluation qui a été menée en 2018 par l'Association des riverains du lac Thor, le lac est actuellement à un stade mésotrophe, donc, avec un indice d'état trophique de 42,89 sur l'échelle de Carlson et Simpson, donc, un lac qui est encore relativement en bonne santé, mais quand même très fragile.

125

Je dois rappeler aussi qu'au moment de la construction de la ligne actuelle, les témoins de l'époque rapportent qu'il y a eu des dommages au lac et à ses tributaires, avec des problèmes d'érosion et de sédimentation. Donc, c'est évidemment quelque chose que nous souhaitons ne pas voir se répéter avec l'actuel projet.

130

Nous avons déjà partagé ces préoccupations-là avec les représentants d'Hydro-Québec. Je dois avouer que nous avons eu le sentiment que cette préoccupation est entendue par Hydro, mais, en même temps, on ne peut pas faire abstraction que nous avons été, évidemment, comme tout le monde, informés de certaines expériences de construction de lignes électriques qui ont provoqué des dommages quand même significatifs dans d'autres régions du Québec, particulièrement dans les Laurentides. Et, évidemment, quand les dommages ont eu lieu, et ça peut être très rapide, c'est irrémédiable. Quand les sédiments sont rendus dans le plan d'eau, on ne peut évidemment pas les en retirer.

135

140

Alors, évidemment, les travaux qui auront lieu, ce sont des travaux qui vont être réalisés par des sous-contractants, donc, à nos yeux, il y a un risque réel que l'exécution ne soit pas à la hauteur, nécessairement, des préoccupations qu'on peut avoir en termes de protection de l'environnement.

145

On a été témoins aussi, comme élus municipaux, de travaux qui ont eu lieu au cours de la dernière année sur des terres publiques en termes d'exploitation forestière, et nous avons suivi le dossier de très, très près, et nous avons été – nous avons la confirmation que, je vous dirais la surveillance citoyenne et la préoccupation de la municipalité a fait vraiment une différence dans la façon dont les travaux ont été menés, et c'est avec la même préoccupation que nous souhaitons intervenir aujourd'hui.

150

On ne voudrait pas que Hydro-Québec soit obligée, plus tard, de dire qu'elle tire des leçons des problèmes qui auraient pu être rencontrés lors des travaux réalisés à Stratford. On voudrait qu'elle puisse se vanter que les travaux qui auront été réalisés à Stratford auront été exemplaires sur le plan environnemental.

155

160 Notre demande, et elle est en trois points, premièrement, que Hydro-Québec établisse un cahier de charges complet et rigoureux, donc, exigeant, pour tous les entrepreneurs qui vont effectuer des travaux de construction, incluant les propriétaires concernés, et ce, pour toutes les phases de travaux, du début à la fin.

165 Nous avons vu un représentant d'Hydro-Québec parler d'un plan des eaux résiduaires et des sédiments. Je ne sais pas si c'est effectivement l'outil qu'Hydro-Québec souhaitera utiliser dans ce contexte-là, mais ça nous semble absolument essentiel qu'avant que tout travail soit démarré, on puisse avoir ce cahier de charges là, et on ajoute que nous souhaitons, la Municipalité de Stratford, que ce cahier de charges nous soit transmis et que nous ayons l'opportunité de le commenter avant qu'il soit mis en vigueur.

170 Deuxième élément, nous souhaitons que les travaux fassent l'objet d'une surveillance étroite et continue par la présence d'un surveillant en environnement sur le site des travaux en permanence.

175 Et troisième élément, nous souhaitons que des visites de chantier soient planifiées et organisées avec la municipalité et les citoyens concernés, particulièrement l'Association des résidents – des riverains, pardon, du lac Thor, pendant les différentes phases des travaux.

Alors, voilà nos principales préoccupations et demandes.

180 En conclusion, je vous dirais, Messieurs les Commissaires, que la Municipalité du Canton de Stratford et ses citoyens consacrent des efforts importants pour maintenir la qualité de leur milieu de vie et la qualité de leur patrimoine naturel. Nous offrons notre collaboration à Hydro-Québec, et nous comptons à notre tour sur la sienne, pour que la construction, et par la suite l'entretien périodique de cette nouvelle ligne, s'inscrive dans la continuité de nos efforts, et que, à la fin, nous puissions tous être fiers d'avoir réalisé un projet de développement respectueux de l'environnement.

185 Merci de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

190 Alors, je vous remercie pour votre présentation. Disons les trois points, vos demandes m'apparaissent des choses qui sont raisonnables, là, c'est – bien entendu, ce n'est pas nous qui sommes en mesure de confirmer que ce sera fait, hein, autrement dit, la façon que la procédure fonctionne, bien, Hydro-Québec est dans la salle, donc, elle entend vos demandes. Ultiment, bien, c'est lui qui peut y acquiescer. Bien entendu, dans les décrets, habituellement, la façon que

195 c'est construit, le ministère de l'Environnement demande des engagements de la part d'un initiateur  
de projet, écrits, et le décret fait référence à ces engagements-là sous la forme de conditions.  
Donc, c'est la façon que ça se passe. Nous, on peut proposer des choses, mais ce n'est pas nous  
qui construisons les décrets. Bien entendu, dans notre rapport, on peut en parler, mais on va voir  
après...

200

**M. DENIS LALUMIÈRE :**

On comprend très bien.

205

**LE PRÉSIDENT :**

210

... lorsque le décret sera émis, qu'est-ce qui en est. Dorénavant, maintenant, avec la  
nouvelle réforme de la Loi, c'est que par – avant 2018, un problème que tout le monde avait, là,  
pas juste le BAPE, mais le public, c'est que les références aux conditions faisaient souvent  
référence à des documents qui avaient été déposés après le BAPE, et ces documents-là n'étaient  
pas publics. Dorénavant, maintenant, la nouvelle procédure, c'est que toute la documentation qui  
est remise par un initiateur de projet est maintenant publique.

215

**M. DENIS LALUMIÈRE :**

D'accord.

220

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, elle est déposée, c'est-à-dire que quand il y a une condition qui réfère à tel document  
du 12 octobre machin truc, bien, ça veut dire, au moins, le document, maintenant, les gens  
peuvent le voir. À ce moment-là, les gens sont capables, maintenant, de savoir si la condition 8,  
par exemple, comporte, comme dans le détail, les mesures que les gens souhaitaient, ce qui  
n'était pas évident à savoir autrefois, là, ça fait que c'est nouveau dans la procédure.

225

230

Donc, ça veut dire que les gens peuvent faire le suivi avant le début des travaux, à ce  
moment-là, à partir du décret. Parce que même s'il y a un décret, c'est-à-dire, l'initiateur ne peut  
pas commencer à construire, il faut qu'il aille faire des demandes de certificats en vertu de  
l'article 22. Donc, ça veut dire, pour une municipalité comme vous, si vous n'êtes pas capable de  
retrouver des conditions satisfaisantes, ça veut dire – maintenant, ça veut dire que vous pouvez, à  
ce moment-là, encore tenter d'intervenir avant l'émission des certificats 22, là, pour essayer d'avoir,  
à ce moment-là, là, ce que vous souhaitez. C'est un peu ça la mécanique.

235 Nous, on peut transporter des choses, mais ce n'est pas nous qui prenons la décision ou pas sur un projet, ce n'est pas nous qui fixons les conditions. Mais, à prime abord, moi, personnellement, ça me semble très raisonnable, là, ce que vous demandez.

Alors, on va en traiter dans le rapport.

240 Mon collègue veut ajouter quelque chose.

**LE COMMISSAIRE :**

245 Oui. Merci. Merci pour votre présentation. On avait déjà été sensibilisés hier, là, par Madame Lessard, que vous devez bien connaître. Je trouve ça intéressant que vous introduisiez la dimension, là, de vigilance citoyenne et de la municipalité. C'est comme votre troisième demande. Est-ce que vous pourriez nous expliquer un petit peu plus comment vous verriez ça?

**M. DENIS LALUMIÈRE :**

250 Bien, je pense que – oui?

**LE COMMISSAIRE :**

255 Peut-être juste réitérer votre demande, puis la...

**M. DENIS LALUMIÈRE :**

260 En fait, vous me donnez l'occasion de revenir pour souligner, vraiment, là où est notre principale préoccupation, c'est dans l'exécution des travaux. Parce qu'au niveau de la planification, de l'établissement des paramètres, des normes en général, c'est bien fait, c'est conçu par des gens compétents, *et caetera*, mais ce qui fait vraiment la différence, là, c'est la personne qui tient la trônçonneuse dans ses mains ou qui conduit le tracteur, entre vous et moi. Et ça, ça peut, en quelques heures à peine, faire une grande différence dans un tributaire d'un plan d'eau sensible, ou dans le plan d'eau lui-même.

270 Donc, on trouve ça important qu'il y ait une surveillance continue, que nous ayons accès au chantier, mais qu'au-delà de ça, on puisse convenir avec Hydro-Québec d'un plan de visites. Par exemple, je ne sais pas, moi, si on dit ça va s'échelonner sur un certain nombre de semaines, est-ce que, par exemple, à chaque semaine, il sera possible de se rendre sur place avec peut-être l'inspecteur de la municipalité, l'inspecteur en bâtiment et environnement, pour aller constater comment les choses se déroulent, de façon à intervenir rapidement, de sorte que s'il y a des

275 écarts, par exemple, entre la pratique constatée et les normes qui avaient été établies, bien, que le délai soit le plus court possible et qu'on puisse apporter les correctifs, là, rapidement, avant que les dommages ou les dégâts soient trop importants?

Donc, pour nous, là, c'est carrément des visites de chantier auxquelles on s'attendrait, là, de pouvoir être invités et d'aller sur place puis visualiser et constater si tout se déroule tel que prévu.

280 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Parce que je me posais un peu la question de la sécurité, là, sur le chantier. Donc, à vos yeux, ce serait peut-être davantage l'inspecteur municipal qui a probablement déjà la formation de sécurité en chantier pour pouvoir...

285 **M. DENIS LALUMIÈRE :**

Oui.

290 **LE COMMISSAIRE :**

... accéder à ce type de lieu?

295 **M. DENIS LALUMIÈRE :**

Tout à fait, puis on peut – on peut fournir tous les équipements de protection nécessaires, il n'y a pas de problème, là, à ce moment-là, on pourrait s'entendre là-dessus. Ça va?

300 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous vous remercions.

305 **M. DENIS LALUMIÈRE :**

Merci beaucoup.

310 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, nous allons maintenant inviter Monsieur Alexandre Richard. Monsieur Richard peut prendre la table qui est à la gauche pendant que la table de droite va se faire nettoyer.

Alors, bonjour, Monsieur Richard.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

315

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

320

À vous la parole.

---

**M. ALEXANDRE RICHARD (DM24)**

325

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

En fait, est-ce que vous pouvez mettre à l'écran – ah! Parfait.

330

Donc, en gros, j'avais des questionnements par rapport à la présentation du mémoire, là. Je n'ai pas eu, en fait, l'opportunité de vous parler vraiment comment que ça allait fonctionner. J'aimerais ça juste – est-ce que c'est moi qui dirige les changements de diapositives? Parce que je crois que ça se fait via l'externe?

335

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, c'est parce que c'est fait à distance...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

340

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

345

... à cause des contraintes qu'on a, liées, entre autres, au COVID. Donc, vous pouvez dire – si vous n'êtes pas certain, vous pouvez dire : « *Diapositive suivante, s'il vous plaît* », puis les gens vous entendent, ça fait que...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

350

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

355

Hier, ç'a bien marché.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

360

Donc, je me présente. Mon nom, c'est Alexandre Richard. J'ai écrit ce mémoire-là – en fait, l'objectif, c'est de nous éclairer un peu sur – en fait, pour évaluer la possibilité, là, d'utiliser -- de mieux utiliser, en fait, nos lignes à haute tension, puis l'idée, c'est d'essayer d'ouvrir la porte, là, pour penser différemment par rapport à ces lignes-là.

365

Donc, j'ai inscrit le titre – désolé s'il y a des fautes d'orthographe, là, je l'ai fait vraiment en catimini, ce document-là. Donc, « *Transition vers des utilisations plus durables de nos lignes à haute tension – sobriété énergétique et mesures d'atténuation* ».

Vous pouvez passer à la diapositive suivante.

370

Ici, c'est le plan de présentation. Étant donné qu'on a juste 15 minutes pour présenter, je vais passer, en fait, cette étape-là. Vous pourrez vous y référer, le document va être déposé. Donc, je vais y aller tout de suite avec la page 3, s'il vous plaît.

375

Donc, ici, c'est un bref – c'est un résumé, en fait, du bilan énergétique du Québec. C'est une référence un peu incontournable dans le domaine, là. Ça nous explique un peu toute l'énergie, en fait, les sources d'énergie, sa transformation, la consommation, puis l'efficacité du système.

380

En gros, il y a 46 % de l'énergie qu'on consomme, en fait, qui est utile, puis il y en a 54 % qui constitue des pertes énergétiques. J'ai tenté d'étudier un peu ce document-là, puis je me pose des questions. Moi, j'ai un peu plus d'expérience dans le domaine des bâtiments résidentiels, puis je me disais que ça nous ouvrirait peut-être la porte à améliorer, en fait, nos pratiques par rapport au domaine du bâtiment.

385

Donc, je me posais la question, en gros, il y a 92,5 térawattheures d'énergie qui est consommée, en fait, par ce secteur-là, dont on dirait que – il se trouve à avoir 43 – en fait, je ne dirai pas trop de chiffres, parce que ces chiffres-là, je ne suis pas sûr que c'est bon, là. En gros, il y a une grosse partie de l'énergie qui est utilisée, en fait, pour le chauffage des bâtiments, puis ça

constitue – ça fait partie, si je crois bien – si je comprends bien comment que c'est fait, ce diagramme-là, ça constitue de l'énergie utile, parce que ça permet de chauffer les bâtiments.

390

Donc, je vais vous amener vers un – avec l'autre diapositive, là – changez-la pas tout de suite. Vous pouvez revenir à l'autre d'en arrière. Je fais juste vous faire part, en fait, que l'idée derrière ça, c'est de vous démontrer qu'il y a un potentiel de production par rapport aux bâtiments résidentiels. Je vais en venir. Il y a aussi un 26 térawattheures d'énergie qui représente la centrale de Churchill Falls, qui, un jour, inévitablement, bien, peut-être qu'on va perdre cette énergie-là qui est importée ici puis qu'on utilise.

395

Vous pouvez passer à la diapositive suivante, s'il vous plaît.

400

Donc, en gros, ça, c'est un résumé aussi de qu'est-ce qui se passe dans le domaine résidentiel. On peut voir que l'efficacité du système est quand même bien par rapport à ce qui est représenté, là, dans le diagramme. Il y a 266 pétajoules d'énergie qui est de l'énergie utile, puis il y en a 66 de perte. Ça, je me questionne par rapport à l'exactitude des données. En fait, j'ai contacté l'auteur de l'étude pour poser des questions par rapport à ça, puis il m'a fait part que les données qui étaient disponibles au Québec et au Canada par rapport à l'énergie n'étaient pas toutes fiables. Donc, ça, ça va être un point qui va être à vérifier avant de prendre des décisions importantes, là, concernant le secteur énergétique.

405

Donc, en gros, ici, j'ai fait un petit calcul. Ne tenez-en pas de rigueur, là, c'est juste pour donner une idée, un aperçu, là, du potentiel qu'il pourrait y avoir. En gros, il y a 66 % de l'énergie qui est consommée en électricité dans le secteur résidentiel, puis il y en a 65 % qui est utilisée pour le chauffage des locaux; OK? Donc, en tout, là, si je fais un petit calcul, j'ai calculé tout ça, puis ça donnerait, en fait, 43 térawattheures d'énergie électrique qui est dépensée pour le chauffage des locaux, en fait, des bâtiments juste résidentiels. Je m'en tiens au secteur résidentiel juste pour démontrer, en fait, là, le potentiel d'efficacité énergétique qu'il peut y avoir.

410

415

Vous pouvez passer à la prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Donc, ici, j'explique en gros c'est quoi l'ampleur, là, l'ampleur de la production d'énergie, en fait, au Canada. Il y a 5 940 térawattheures d'énergie équivalent. J'ai fait une conversion. Vous pouvez tout vérifier les – les données originales par rapport à la source. En gros, c'est pour donner l'ordre de grandeur, il y a 5 940 térawattheures d'énergie, je viens de le dire, par rapport à l'énergie, là, qui est produite au Québec, nous, on en produit environ 308 térawattheures. Environ.

420

Donc, en gros, nous, au Québec, on produit cette énergie-là, mais par rapport au Canada, c'est vraiment très peu par rapport à l'énergie, en fait, qui est produite. Il y a aussi un

425

2 388 térawattheures, environ, qui inclut de l'énergie par rapport à l'uranium, donc, en gros, qui est exporté en grande partie.

430 Il y a aussi un – je tiens à rappeler aussi qu'il y a un 119 térawattheures d'énergie qui est – qui représente, en fait, là, les centrales d'énergie nucléaire. Donc, en gros, si on fait un ordre de grandeur, on a 308 au Québec, puis il y a 119 d'énergie nucléaire qui est produite.

Vous pouvez passer à la prochaine diapositive.

435 Donc, ici, on rentre un peu dans le vif du sujet, là, c'est vraiment un point crucial, fondamental, qu'il faut qu'on comprenne avant de prendre des décisions, entre autres, concernant une ligne d'exportation d'énergie, c'est la problématique énergétique mondiale; OK? On a 166 667 térawattheures d'énergie, OK, qui est produite, au Québec (*sic*), qui est consommée – pas au Québec, en fait, dans le monde, puis c'est un processus qui est additif.

440 Donc, si on regarde, là, dans le diagramme de gauche, « *Consommation d'énergie primaire par type d'énergie* », en exajoules, je l'ai transformé en – en fait, je l'ai converti en térawattheures pour nous donner une idée par rapport au Québec, là, qui est d'environ 316, là, j'ai une petite erreur de transcription, j'ai 308 à l'autre, 316, mais ça donne quand même un ordre de grandeur, donc, depuis – ce diagramme-là, je crois que c'est depuis mille huit – les années 1900 jusqu'à 2014. On peut voir le processus additif, là; OK? Là-dedans, on a tous les types d'énergie, puis tout ça, sans cesse, ça s'additionne.

450 Donc, en gros, là, quand on augmente le parc de production d'énergie ici, là, au Québec, c'est de l'énergie dite propre; OK? J'aime mieux l'appeler de l'énergie douce – « *propre* », je ne trouve pas que c'est un qualificatif qui est – il y a juste des énergies plus douces que les autres, OK. Donc, en gros, c'est un processus qui est additif puis qui est lié à la croissance naturelle. Ça, c'est vraiment clair dans le plan d'approvisionnement, là, d'Hydro-Québec, il va avoir une croissance naturelle qui va se faire. Donc, en gros, on va toujours consommer de plus en plus d'énergie, puis tout ça, ça s'additionne. Donc, en gros, ça, c'est vraiment important d'en prendre connaissance, parce que je vais y revenir plus tard, tout ça s'additionne, puis ça fait en sorte que, en gros, il y a une grosse dépendance énergétique sur toute la planète. Ça engendre des gaz à effet de serre, ça engendre des dérèglements climatiques -- je ne pense pas que j'apprenne rien à personne ici, là, le JIEC a fait un travail remarquable par rapport à ça.

465 Ça implique aussi des impacts concernant l'équité énergétique. Donc, en gros, ce n'est pas pareil. La population du monde n'a pas la capacité d'adaptation pareille partout, donc, en gros, l'idée, là, c'est d'être un peu solidaires par rapport à ça. On ne peut pas sans cesse continuer d'augmenter notre production d'énergie, puis dire, d'un autre côté, aux Albertains : « *Écoutez,*

470 *arrêtez de prendre du pétrole, là. Slackez votre économie. Nous, on va continuer à faire des barrages, on va continuer à mettre des lignes électriques.* » En gros, c'est ma vision – c'est ma vision de la chose. Je crois que ce n'est pas égal par rapport au principe d'équité du développement durable. Il faut un peu montrer l'exemple puis être sobres énergétiquement. On est tous responsables, en fait, solidairement responsables de cette problématique-là, puis il faut en tenir compte dans nos décisions.

Vous pouvez passer à la prochaine diapositive, s'il vous plaît.

475 Ça nous amène au plan d'approvisionnement, en fait. J'ai inscrit : « *Le plan d'approvisionnement est propulsé par le gonflage stratégique de l'offre* ». Ça, dans la première partie de l'audience, les gens qui – je crois que c'est les gens d'Hydro-Québec ou du ministère, peu importe, il faudra regarder qu'est-ce qui a été déclaré, mais en gros, c'est clair, ils disent : « *On construit des barrages, on implante les lignes, puis après ça, on trouve des clients.* » Puis, à ça, 480 c'est couplé, j'en ai parlé tantôt en donnant l'exemple avec la problématique d'énergie qui est dissipée par rapport aux bâtiments résidentiels, c'est couplé à des faibles investissements en économie d'énergie.

485 On s'entend qu'il y a des programmes en place. J'ai regardé dans les documents d'Hydro-Québec, je vais pouvoir les mettre en référence plus tard, il y a 0,8 térawattheure d'économie d'énergie cumulative projetée, en fait, qui va être – qui va être économisée, en fait, de 2018 à 2022. Si on fait référence au 308 térawattheures d'énergie produite, c'est pas mal peu.

490 Donc, c'est un paradigme de croissance naturelle bien ancré dans les mécanismes en place. Hydro-Québec a été claire là-dessus, au niveau du ministère, je pense qu'ils ont une certaine ouverture, là, par rapport à mettre un peu plus d'efforts par rapport à ça.

495 Donc, en gros, les images, elles représentent tout simplement un peu qu'est-ce que Hydro-Québec a dit dans la première partie de l'audience. En gros, on construit des barrages, on implante des lignes électriques, on l'a vu, entre autres, avec d'autres projets, il y a une autre ligne électrique qui vient tout juste d'être parachevée, là, c'est la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Donc, en gros, le réseau, il est bien renforcé, on a un réseau super fiable, solide, on va être à toute épreuve, mais en même temps, on a des bâtiments qui dissipent littéralement l'énergie; OK? Carrément, c'est comme tous des petits radiateurs qui dissipent l'énergie, puis ça, bien, ça fait en sorte que ça rapporte des revenus, puis je crois qu'Hydro-Québec est un peu en conflit d'intérêts par rapport à qu'est-ce qu'il fait par rapport à ça, c'est un peu sa vache à lait.

500 Vous pouvez passer à la prochaine diapositive, s'il vous plaît.

505           Donc, ça, je viens un peu de l'expliquer, « *Distribution d'énergie fiable et efficace desservant un parc immobilier obsolète.* » OK, ç'a des impacts sur la santé, puis ç'a aussi des impacts économiques.

510           « *Les bâtiments existants dissipent la chaleur via leur enveloppe peu efficace.* » Ça, j'en ai parlé tantôt. « *L'énergie n'est pas utilisée de façon optimale.* » Donc, on pourrait faire mieux; OK? Hydro-Québec nous dit aussi, le ministère, il explique qu'ils tentent de développer les meilleures pratiques, ils sont les pionniers par rapport à ça, mais il y a des moyens d'arriver à nos fins qui sont beaucoup plus efficaces, puis c'est déjà commencé, au Québec.

515           Donc, dans les bâtiments, la perméabilité à la vapeur d'eau n'est pas prise en compte, puis ça, ça accentue la détérioration prématurée de l'enveloppe des bâtiments, puis une diminution accrue de la qualité de l'air. Ça, je l'ai vu assez souvent, en fait. En gros, tout ça, c'est alimenté par les lignes électriques, puis d'ailleurs, l'énergie n'est vraiment pas chère au Québec, OK, on s'entend que cette énergie-là...

520           **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, Monsieur Richard. Il vous reste trois minutes pour conclure.

525           **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Parfait. Je vais avoir de la misère.

Donc, en gros...

530           **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous demander votre collaboration.

535           **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Parfait.

540           Donc, en gros, on a des problèmes de santé par rapport à ça, puis ç'a aussi des impacts économiques.

Donc, la surabondance énergétique desservie par les lignes à haute tension, couplée à des méthodes de rénovation et de construction obsolètes, ils sont en partie responsables. Donc, je

545 demanderais à la commission de vérifier ça avant de continuer. En fait – donc, vous pouvez passer à la prochaine diapositive.

550 Donc, il y a la faible efficacité des programmes en place. Il y a des tests d'infiltrométrie qui ont été implantés, mais ça ne tient pas en compte la perméabilité de la vapeur d'eau. Ça, ça fait référence, entre autres, au programme Rénoclimat, là. Ça incite à faire des rénovations rapides pour améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe, mais en gros, ce qui se passe en réalité sur le terrain, c'est que c'est mal fait puis c'est fait très rapidement. D'ailleurs, il y a une bonification du programme qui a été fait pour que tout le monde ait – bien, le plus de gens possible terminent leurs travaux à la fin de l'année, ce qui est, à mon avis, pas une manière de faire – de le faire correctement.

555 Donc, les délais réduits de réalisation des travaux combinés à des incitatifs pécuniaires de faible envergure incitent les propriétaires à réaliser les travaux de façon rapide, sans tenir compte du potentiel de production lié aux principes de captage et de conservation efficaces de l'énergie qui pourrait être produite par leurs bâtiments. Ça, ça se trouve à être littéralement devenir une petite centrale hydroélectrique, mais chez vous.

560

Vous pouvez passer à la prochaine diapositive.

**LE PRÉSIDENT :**

565 Là, il vous reste une minute.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

570 Oui. Donc, ici, on parle des meilleures pratiques concernant le domaine bâti. Je vais déposer une référence là-dessus. C'est des bâtiments qui consomment 120 kilowattheures par mètre carré par année, puis ça constitue, encore une fois, un complément aux barrages hydroélectriques qui sont en place, qui pourraient s'ajouter comme moyen de production d'énergie complémentaire.

575 Vous pouvez passer à la prochaine diapositive.

580 Limiter la demande d'énergie à la source, OK, ça pourrait limiter les impacts, puis surtout, limiter l'addiction énergétique. Donc, en stimulant l'expertise concernant l'évitement énergétique via la réservation d'un bloc d'énergie douce destiné à alimenter les activités réductrices de gaz à effet de serre – donc, en gros, là, ça, cette proposition-là, ce serait une solution de rechange; OK? Au lieu de prendre l'énergie puis tenter de la vendre à tout prix à n'importe quel endroit au plus

585 offrant, l'idée, ça serait qu'on le réserve, puis qu'on trouve le moyen d'avoir une meilleure utilisation possible par rapport à la réduction éventuelle des gaz à effet de serre; vous comprenez? Puis, à ça s'ajoute pas juste la réduction des émissions, aussi la diminution de notre besoin énergétique. Parce qu'on peut faire beaucoup mieux, en fait. Toute l'énergie qui pourrait être évitée à la source, ça ferait en sorte que ça libérerait le parc de production, puis on pourrait garder cette énergie-là à des fins d'utilité publique, puis, en fait...

590 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Richard, je demande votre collaboration.

595 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

600 Là, il vous reste encore quatre, cinq diapositives, vous n'avez pas encore commencé à conclure, ça fait que si vous ne concluez pas tout de suite, bien, on va mettre fin au présent échange.

605 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

OK.

**LE PRÉSIDENT :**

610 Donc, je vous demande de tout de suite aller à votre conclusion.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Donc...

615 **LE PRÉSIDENT :**

Sinon, on met fin à ça.

620 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

... vous pouvez passer à la prochaine diapositive. En fait, je pourrais peut-être passer directement. Le point, en fait, qui est surtout à considérer ici, là, c'est vraiment, là, il faudrait prendre une pause puis prendre le temps de vraiment évaluer nos besoins énergétiques, en fait. 625 En gros, je pense que ça avait déjà été demandé à la dernière ligne électrique, en fait, qui a été – qui a été parachevée dernièrement. En gros, là, on va tout le temps trop vite. On le voit ici, là, aujourd'hui, je n'ai même pas le temps de finir ma présentation, parce qu'en gros, le processus, il fait en sorte que tout est trop rapide. On n'a pas le temps de prendre des décisions éclairées. Moi-même, je n'ai même pas eu le temps de vérifier tous les documents par rapport au projet. Il y a 630 une tonne de documents à vérifier par rapport à la Régie de l'énergie. Je comprends, OK, il faut être équitable, puis je vais terminer dans pas long.

**LE PRÉSIDENT :**

635 C'est ça. Nous, on a lu le mémoire...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui?  
640

**LE PRÉSIDENT :**

... donc, vous pouvez – tu sais, l'idée, là, c'est – là, vous grugez le temps aussi – autrement dit, là, on dépasse le temps.  
645

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui.

650 **LE PRÉSIDENT :**

Ça change l'horaire, donc, c'est important de respecter l'horaire, donc, les mémoires, ce qu'on demande aux gens, les gens peuvent déposer des mémoires de la grosseur qu'ils voudront, mais on demande une synthèse de leur mémoire, ce que vous n'êtes pas en train de faire. Donc, 655 j'ai demandé votre collaboration, vous avez continué à faire les diapositives, là, donc, c'est clair quant à moi, bon, bien, il n'y aura pas d'échange entre la commission et vous, là, parce que...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

660 Je comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

665 ... vous ne respectez pas nos règles de procédure. Alors, je vous ai demandé trois fois de conclure, mais vous ne le faites pas.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

670 Je comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on va mettre fin à l'échange.

675 **LE COMMISSAIRE :**

On a lu – votre document, on l'a déjà lu...

**LE PRÉSIDENT :**

680 On l'a déjà lu.

**LE COMMISSAIRE :**

685 ... puis on va en tenir compte.

**LE PRÉSIDENT :**

690 Et il est public, les gens peuvent le lire, à ce moment-là. Mais vous ne voulez pas collaborer, bon...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

695 Oui, oui, je suis prêt à collaborer, c'est juste que...

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais là, le temps est écoulé maintenant.

700 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

705

Donc, c'est pour ça, il y a quatre, cinq, six minutes, vous auriez pu conclure, mais vous ne l'avez pas fait. Donc, on va mettre fin à l'échange.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

710

Est-ce qu'il y a moyen de déposer, en fait, d'autres – parce que j'avais d'autres questions à poser, aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

715

Oui, mais ça, c'est – les questions -- la période de questions est terminée. Donc, c'est la première partie de l'audience. Lorsqu'une commission ferme la première partie de l'audience publique, donc, les possibilités pour les citoyens de poser des questions sont finies. Donc, les citoyens ne peuvent plus déposer – envoyer des questions à la commission.

720

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

OK.

725 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça nos règles de procédure.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

730

Donc, personne ne peut poser d'autres questions par rapport au projet, présentement?

**LE PRÉSIDENT :**

735           Exactement. Bien, en fait, la commission, elle, de son propre chef, quand elle est à son analyse, peut poser des questions, mais c'est l'exclusivité de la commission. Ce sont les règles. Donc, à partir du moment qu'une commission dit : « *Nous fermons la première partie* », la première partie, c'est l'occasion pour les citoyens de poser des questions, mais la première partie est terminée.

740

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Je comprends.

745

**LE PRÉSIDENT :**

C'est comme ça que ça fonctionne.

750

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Est-ce que – j'aimerais juste...

**LE PRÉSIDENT :**

755

Ce n'est pas moi qui ai fait les règles, là, mais c'est les règles de la procédure depuis l'existence du BAPE, là.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

760

C'est parfait. C'est juste que ce serait intéressant si on pourrait, en fait, rouvrir – en fait, augmenter le temps nécessaire pour qu'on puisse présenter nos trucs.

**LE PRÉSIDENT :**

765

Mais ce n'est pas...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

770

C'est ce que je propose.

**LE PRÉSIDENT :**

775 Mais, comme je vous dis, c'est ça les règles. La réalité, il faut appliquer les mêmes règles --  
qu'on ait quatre mémoires ou qu'on ait 300 mémoires, il faut appliquer les règles, et qu'on ait  
quatre mémoires ou 300 mémoires, la durée pour une commission, ça reste quatre mois pareil, à  
la base. Donc, c'est pour ça que les règles, on fixe des règles, puis j'ai déjà vu même des  
commissions, parce qu'il y avait beaucoup de mémoires, réduire à 10 minutes le temps de  
présentation...

780 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Je comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

785 ... ce que moi, je ne veux pas faire, là, je n'ai jamais accepté, moi, de réduire à 10 minutes,  
mais ça s'est déjà fait. Bon. Je laisse 15 minutes. Ce n'est pas l'idéal, mais il faut déjà voir que  
nous, on a lu les mémoires, votre mémoire est en ligne. Ça fait que c'est ce qu'on peut dire.

790 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Donc, il n'y a aucune possibilité de faire une demande pour continuer?

**LE PRÉSIDENT :**

795 Non. Aucune possibilité.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

800 Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

805 Alors, je vous remercie.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Merci à vous.

810 **LE PRÉSIDENT :**

C'est certain que, du côté de la commission, mais si les gens veulent écrire des – poser des questions à Hydro-Québec, ils sont libres de le faire, mais Hydro-Québec est entièrement libre aussi de répondre aux questions. Mais c'est un choix des citoyens et un choix de l'initiateur, mais  
815 en ce qui a trait aux procédures du BAPE, bien, c'est comme ça.

Nous allons maintenant inviter la Ville de Thetford Mines, Monsieur Marc-Alexandre Brousseau, qui est maire, je crois, de la ville, à s'avancer.

820 Alors, bonjour Monsieur. À vous la parole.

---

**VILLE DE THETFORD MINES (DM4)**  
**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU, MAIRE**

825

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

830 Bonjour. Merci beaucoup de nous recevoir, Messieurs les Commissaires. Bienvenue dans notre belle ville. Ça fait plaisir de vous recevoir ici.

Alors, on va tout de suite passer à la prochaine diapositive. Donc, courte présentation de la ville de Thetford Mines, une ville de 22 600 hectares. Son périmètre urbain compte pour 19 % de sa superficie. Aux dernières nouvelles, on est 25 670 habitants, et évidemment, la ville de Thetford  
835 Mines étant la ville-centre de la MRC des Appalaches, c'est, je vous dirais, un pôle économique, industriel, un pôle pourvoyeur d'emplois pour même un rayon plus grand que la MRC des Appalaches, troisième ville d'importance dans Chaudière-Appalaches, après Lévis et Saint-Georges-de Beauce, une ville qui a connu énormément de problèmes économiques, qui a connu une transformation totale de son économie en à peu près deux décennies seulement.

840

Donc, le projet Appalaches-Maine, les discussions ont commencé en 2018. Pourquoi ç'a été choisi, Hydro-Québec vous l'a dit, le poste Appalaches étant proche de l'endroit où est-ce qu'il se dirigeait. Ils ont proposé – « *proposé* » -- imposé un tracé initial qui passe à 70 % sur le territoire de la ville dans le périmètre urbain de la ville, dans le secteur de Black Lake. Lors des différentes  
845 démarches qui ont suivi, il y a des tracés qui ont été proposés par un citoyen avisé que vous avez entendu parler beaucoup présentement dans les discussions, donc, un ancien ingénieur d'Hydro-Québec qui a proposé des tracés alternatifs qui étaient endossés par la Ville, et suite à tout ça,

Hydro-Québec est arrivée avec une variante inspirée en partie de ce tracé-là qui a été déposé. Alors, on pourra en reparler un petit peu plus tard.

850

On voit sur la prochaine diapositive, maintenant, le tracé initial qui se trouve – je me rends compte que les couleurs se ressemblent un peu – en jaune ocre, si on peut dire. Dans le haut de la carte, ça, c'est le tracé initial proposé par Hydro-Québec. Donc, on voit très bien le milieu bâti du secteur de Black Lake, où est-ce que ça vient passer très à proximité, et le tracé de la variante, qui se trouve à être plus en jaune – jaune verdâtre, si on veut, un petit peu plus au bas de l'image. Donc, on voit venir traverser un puits minier, donc, un ancien – un ancien puits de mine dans ce secteur-là. Donc, ça, c'est le dessin qui est actuellement à l'étude au niveau de la variante, sinon, le dessin qui semble être retenu pour le tracé initial, qui est en haut.

855

Prochaine diapositive, on va voir, là-dessus – on ne le verra pas très bien selon l'image, là, mais quand même, pour ceux qui voudront consulter les documents, ils sont disponibles sur le site du BAPE, parce que là-dessus, ça ne ressort pas très bien. Mais on voit les tracés qui avaient été déposés, à ce moment-là, qui étaient endossés par la Ville, qui parcourent des tracés un petit peu différents de ce qui est à l'étude actuellement comme variante. Donc, ce sera possible de les regarder un peu plus en détail.

860

865

La prochaine diapositive, les préoccupations de la Ville concernant le tracé initial. En fait, des 11 municipalités touchées sur le tracé au Québec de cette ligne électrique, Thetford est de loin la plus peuplée et de loin la plus impactée par le tracé initial, traverse, on le disait tout à l'heure, sur le secteur de notre ville à nous, 70 % de son tracé est dans le périmètre urbain, contrairement à pratiquement la statistique inverse si on prenait le tracé de la variante, on parlerait, à ce moment-là, de 27 % dans le périmètre urbain au lieu de 70 %.

870

Évidemment, la qualité de vie des citoyens de l'ensemble du secteur de Black Lake est impactée. C'est ce qui explique une très forte mobilisation qui a eu lieu lors d'une seconde consultation d'Hydro-Québec dans le secteur, et ça peut affecter le développement du secteur -- on parle de développement économique, développement social aussi -- de tout ce secteur-là.

875

Il faut savoir que le secteur de Black Lake -- en fait, c'est l'ancienne ville de Black Lake qui est maintenant fusionnée à la ville de Thetford Mines depuis 2001 -- a eu des durs coups économiques aussi, évidemment, comme tout le reste de la ville, était très soutenue par l'industrie minière, donc, lorsque tout ça est tombé -- il y a eu d'autres enjeux qui se sont ajoutés, entre autres, au cours de la dernière décennie, avec l'effondrement de la route 112 qui a coupé une partie de l'achalandage naturel qui venait vers Black Lake, donc, tout le secteur commercial a aussi été affecté, ce qui a fait en sorte qu'on a dû créer -- je sais que vous avez rencontré le président du

880

885

Comité de revitalisation Black Lake – parce qu'il y a vraiment des enjeux de développement dans ce secteur de la ville, là, qui sont importants pour nous.

890 Prochaine diapositive. Donc, lorsqu'on parle du tracé initial, qu'est-ce que ça vient affecter?  
En fait, ça vient affecter un secteur qui est en développement actuellement. Quand je dis que le  
secteur de Black Lake avait des problèmes économiques, des problèmes sociaux, si on veut, au  
niveau de la défavorisation, heureusement, on avait des secteurs résidentiels qui étaient – qui  
fonctionnaient bien, qui avaient des croissances. On le voit, c'est 40 résidences construites au  
895 cours des 10 dernières années. Quarante résidences, quand on est à Montréal, ce n'est pas  
beaucoup, quand on est à Québec, ce n'est pas beaucoup. Quand on est à Thetford,  
40 résidences qui se construisent, c'est énorme, et c'est un secteur qui continue à se développer,  
qui apportait des nouvelles familles dans le secteur, donc, une vivacité économique, entre autres,  
au niveau de la Polyvalente de Black Lake, qui est une institution qui est couramment en danger, et  
qui, si on n'a pas d'apport de nouvelles familles, surtout maintenant que les commissions scolaires  
900 n'existent plus, que c'est des fonctionnaires qui vont décider, et non plus des commissaires, on a  
vraiment des craintes par rapport à ce secteur-là.

Maintenant, perte de valeur des propriétés, donc, ce n'est pas du vent, en fait, on a pu  
905 consulter le *Guide d'évaluation résidentielle 2020*, qui nous donne ces statistiques-là. Donc, ce  
n'est pas au pif, ce n'est pas quelque chose qu'on estime, dans le *Guide d'évaluation résidentielle*  
*2020*, ce qu'on dit, c'est que lorsqu'il y a une ligne électrique comme celle-là à proximité, on parle  
de perte de valeur de 5 % sur le bâti, et de 10 % sur le terrain.

Perte de revenus de taxation pour ville, on va pouvoir le développer un peu plus tout à  
910 l'heure, mais d'une façon évidente, le lotissement qui était prévu pour se construire, les terrains qui  
étaient disponibles pour d'autres lotissements n'auront pas le même attrait, ils vont se construire  
soit ailleurs en ville, ce qui affectera le secteur de Black Lake, ou soit dans les municipalités autour,  
parce que nous sommes tous en concurrence, donc, imposant une perte de revenus pour la ville.  
Puis ce qu'il faut savoir, c'est que des pertes de taxes pour une ville, c'est encore plus vrai ici  
915 qu'ailleurs, parce que, au niveau des revenus de la ville, on parle de 76 % que c'est les taxes  
foncières, puis si on ajoute à ça les « *en lieu* » de taxes pour les bâtiments gouvernementaux, on  
parle, si je ne me trompe pas, là – j'y vais de mémoire, je ne l'ai pas pris en note – je crois 82 % de  
nos revenus qui proviennent des taxes. Donc, s'il n'y a pas de taxes qui rentrent, il n'y a pas de  
développement de la ville. C'est essentiel, sinon, c'est tous les autres citoyens qui paient pour.

920 Donc, évidemment, de façon très, très directe, bien, il y a un plan de lotissement qui était  
déjà déposé à la ville qui passe – qui est exactement où est-ce que la ligne veut passer, donc,  
définitivement, ce lotissement-là perd un intérêt important.

925 Prochaine diapositive, on va voir ledit lotissement, qui est situé directement derrière la rue Hamel, donc, on parle régulièrement des quartier Hamel, quartier Provence. Donc, la rue Hamel étant la dernière rue du quartier Hamel, et c'est derrière cette rue-là qu'il y avait un lotissement qui était prévu, et c'est derrière cette rue-là et à côté de cette rue-là qu'il pouvait y avoir d'autres terrains, éventuellement, qui seraient disponibles à la construction.

930 Donc, vous avez eu l'information, puis j'y reviendrai aussi, que, dans le secteur de Black Lake, ce n'est pas pour rien qu'on dit qu'on est une ville dans une mine, quand on parle de notre ville de Thetford Mines, c'est qu'il y a des mines partout autour. Il y a eu un BAPE récemment sur la question de l'amiante qui vient tout juste d'émettre ses recommandations, qui ne sont pas  
935 extrêmement favorables pour nous, je dirais, puis qui fait en sorte que d'être en présence d'amiante, de matériaux contenant de l'amiante, c'est la fin du monde. On ne peut pas rien construire en dedans d'un kilomètre des montagnes de résidus, donc, vous comprendrez que, dans le secteur de Black Lake, le seul endroit où est-ce qu'il pouvait y avoir encore une maison qui se construise, c'est là.

940 On poursuivrait – prochaine diapositive, s'il vous plaît. Donc, on est chanceux, on a des bénévoles investis dans le secteur de Black Lake qui s'occupent de la Société d'expansion Parc Provence. C'est uniquement des bénévoles qui s'occupent de ça. C'est le plus grand propriétaire foncier dans le secteur de Black Lake. C'est eux qui gèrent les terrains, c'est eux qui les vendent,  
945 c'est eux qui préparent les projets d'aménagement, tant dans le secteur industriel que résidentiel. Bien, ils possèdent un lot de 45 hectares qui pourrait amener jusqu'à construire 395 maisons. Si on se fie sur les dernières données qu'on avait, on parle d'un coût moyen des maisons de 167 000 \$. Ça aussi, ç'a l'air pas gros. Il faut savoir qu'on a les maisons les moins chères au Québec, ici. Le coût moyen d'une maison est environ de 130 quelque milliers de dollars. Donc, au  
950 niveau des – si on prenait les statistiques des maisons du secteur, on parlait de 167 000 \$, quand on fait le total, on parle d'un million de dollars de revenus annuels en taxation, que si ce secteur-là perdait tout l'intérêt puis qu'il ne se construisait pas, on parle d'un million de perte à la Ville, pour un budget d'environ 43 millions de dollars annuel, donc, effectivement, c'est quelque chose qui n'est pas sans importance.

955 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc, l'idée, c'est encore une fois de démontrer – on voit, ici, où est-ce que le tracé initial passe. C'est la ligne jaune avec les – les espèces de points, ça se trouverait à être les pylônes qui s'implanteraient. Donc, ça vient border les quartiers Provence et les quartiers Hamel, ça vient – ça vient passer dans le périmètre urbain à l'endroit où est-ce qu'il y  
960 aurait d'autres terrains qui pourraient se construire éventuellement.

La Ville de Thetford a toujours dit qu'on n'était pas contre ce projet-là. On comprend, pour le Québec, que c'est bien, qu'il faut que ça se fasse, mais de venir passer à cet endroit-là, tout près

965 des résidences, alors qu'on est la seule ville, en fait, que ça traverse – il y a plusieurs petites  
municipalités que ça traverse, mais on est la seule ville – on ne comprend absolument pas  
pourquoi il faudrait venir passer proche du secteur résidentiel lorsqu'il y a une alternative réelle qui  
a été démontrée, affirmée par Hydro-Québec comme étant faisable financièrement et  
techniquement. Donc, on pourra davantage en parler dans les prochaines minutes.

970 Prochaine diapositive, s'il vous plaît. Donc, comme on le mentionnait, ce lot de 45 hectares  
a un potentiel immense. Je le disais tout à l'heure, c'est le seul développement possible dans le  
secteur de Black Lake. Il n'y a aucune autre option, c'est impossible, puis ça va être impossible de  
se diriger ailleurs pour du développement résidentiel. En fait, ils ont même – on a même déjà  
975 du périmètre urbain, c'est extrêmement précieux pour une municipalité, parce que c'est dans le  
périmètre urbain qu'on peut construire, mais pour pouvoir construire, quand on parle des  
contraintes de terrains agricoles, de milieux humides, puis, chez nous, d'amiante, en plus, on se  
ramasse avec plus de terrains possibles pour construire dans une ville, puis là, bien, on vient  
affecter un joyau pour nous, qui est du beau terrain disponible en plein dans le périmètre urbain.  
980 Puis d'agrandir les périmètres urbains, c'est d'autres combats qui sont extrêmement –  
extrêmement difficile.

Prochaine diapositive. Donc, d'un point de vue territorial, économique, effectivement, ç'a des  
impacts importants. Je voulais le dire tout à l'heure, la ville de Thetford Mines a réussi un pari  
985 incroyable en diversifiant son économie en deux décennies. Avant la pandémie, ça allait très, très  
bien. Là, on est affectés un peu comme tout le monde. On vivait un plein emploi, maintenant, on  
va travailler à remettre tout le monde en emploi. Plusieurs embûches. On parlait de l'effondrement  
de la route 112, tantôt, qui a affecté directement le secteur de Black Lake.

990 Par rapport à l'amiante, tout ce qui se fait chez nous coûte plus cher qu'ailleurs au Québec, à  
cause des exigences qui sont reliées à l'amiante. C'est nouveau, hein. Il ne faut pas penser que,  
parce que ça fait 125 ans qu'on exploite l'amiante, que les exigences ont toujours été là. Ces  
exigences-là datent de cinq à six ans, environ, et se durcissent à peu près à tous les trois mois, et  
font en sorte que, chez nous, réparer une rue, ça peut coûter de 30 à 60 % plus cher qu'ailleurs,  
995 puis ces exigences-là, maintenant, vont toucher toute entreprise, tout citoyen, et selon les  
recommandations du BAPE, on espère que le gouvernement n'adoptera pas tout le même sens,  
parce qu'ils viennent confirmer que c'est correct que ça coûte cher – en espérant que le  
gouvernement paie sa part, parce que tout le Québec a bénéficié de l'industrie de l'amiante, au fil  
du siècle où est-ce que ç'a été exploité.

1000

Le secteur de Black Lake était en développement. Je le disais tout à l'heure, plusieurs  
nouvelles familles qui s'installaient, puis c'est important pour le développement du secteur de Black

1005 Lake, pour son développement commercial, son développement d'affaires, et aussi pour le  
maintien des acquis, j'y faisais référence tout à l'heure, entre autres à la Polyvalente de Black  
Lake, mais évidemment, les commerces déjà existants, ils ont besoin d'avoir une croissance de la  
population du secteur, parce qu'évidemment, c'est des commerces de proximité, ce n'est pas des  
gens qui sont à l'autre bout de la ville qui vont nécessairement venir consommer en masse dans  
les commerces du secteur de Black Lake. Et ça prend des commerces de proximité pour être  
attrayants, pour avoir envie de s'installer dans un secteur.

1010 Prochaine diapositive. Alors, selon les discours, parfois, on a essayé de voir qu'est-ce qui  
était la raison pourquoi on cherchait à aller là. Une des raisons principales, si je me fie sur des  
entrevues que j'ai entendues de porte-paroles officiels d'Hydro-Québec, pour lesquelles il fallait  
1015 aller là, en fait, ça semble être très, très théorique, c'est que, bien, c'est normal d'aller dans une  
emprise existante pour limiter le déboisement. Bien, oui, c'est normal partout au Québec, sauf  
chez nous, parce que l'alternative, chez nous, bien, on passe sur un terrain minier qui a l'air de la  
lune, où est-ce qu'il n'y en a pas de végétation, où est-ce qu'il n'y a pas d'arbres à couper, sauf  
lorsqu'on dépasse cette propriété strictement minière, puis là, oui, il y a du déboisement à faire.  
1020 Mais sinon, on a démontré qu'il y avait plus de déboisement à faire avec le tracé initial, à cause du  
déboisement des surlargeurs de toute l'emprise, et de la nature des terrains du côté de la variante.

1025 Donc, on le voit, là, le problème présumé avec les nouvelles emprises, c'est l'ouverture de  
nouveaux corridors, donc, on présume qu'il y a plus de déboisement, mais ce n'est pas vrai chez  
nous. Donc, la variante, on parle de 31,02 hectares de déboisement, alors que le tracé initial, on  
parle de 31,27 hectares de déboisement. Alors, il faudrait arrêter de tenir le discours que c'est  
important à cause du déboisement, là, on est en train de choisir quel arbre on coupe, on n'est pas  
en train de dire qu'on coupe plus d'arbres avec un nouveau corridor.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Il vous reste encore trois minutes.

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

1035 Parfait. Merci. Ça devrait bien aller.

1040 Donc, au niveau de la variante, d'où ça vient, l'histoire de la variante, en fait, ce qu'il faut  
savoir, c'est que c'est la volonté de la Ville d'éloigner le plus possible la ligne électrique des  
résidences. Tout le monde aurait fait la même chose que nous. Ça vient d'une très forte insistance  
de la Ville, malgré la très forte opposition d'Hydro-Québec d'étudier une variante. Il n'y avait  
aucune ouverture de ce côté-là au départ. En fait, pourquoi? Hydro-Québec est très, très avancée

1045 dans ses démarches pour le tracé initial, et très, très peu avancée pour quelconque analyse de la variante. Il n'y a pas eu d'intérêt de démontré pour la variante, il y a, je le dis, très peu de démarches qui ont été faites, puis au niveau du milieu, c'est sûr que ce serait – si le milieu – la MRC a pris une résolution unanime pour dire qu'ils préféreraient la variante, la Ville a pris une résolution ferme, et si c'était qu'une seule municipalité puis que chacun regarde réellement les avantages et inconvénients des deux tracés, ce serait de façon très, très évidente la variante qui aurait été souhaitée par tout le monde.

1050 On voit, dans la prochaine diapositive, on fait un retour sur la variante, parce que un des éléments, entre autres, lorsqu'on avait déposé les premières variantes, qu'Hydro-Québec n'était pas d'accord, ou ils trouvaient qu'il y avait un peu trop de virages, bien, nous, ce qu'on dit, c'est qu'il y a une bifurcation qui se fait vers le secteur résidentiel de la variante, donc, la ligne qui est en dessous, qui – qu'on a de la difficulté à s'expliquer, ce serait encore plus facile de passer ailleurs, pour que ce soit pratiquement en ligne droite, ce serait beaucoup plus facilitant, on éviterait le secteur résidentiel de la Côte à Black Lake, on n'aurait pas besoin de traverser le lac à sa plus grande – à sa plus grande distance. En fait, on aurait voulu mettre la variante la moins attrayante possible, c'est exactement celle-là qu'on aurait dessinée.

1060 Donc, il y a eu une consultation pour la variante. Ç'a sorti avec beaucoup de monde qui ont dit qu'ils étaient très, très majoritairement favorables à la variante, malgré ce qu'on voyait, mais on souhaiterait quand même que la variante soit améliorée. On veut l'éloigner. Puis les quelques personnes qui ont dit qu'elles n'étaient pas d'accord avec la variante, sincèrement, c'est parce qu'elle passait proche de chez eux, ils habitaient sur la Côte. S'ils avaient habité dans l'autre secteur, ils auraient été – ils auraient eu une opinion inverse.

1070 Prochaine diapositive. Donc, vous allez voir dans la prochaine diapositive, on voit encore la variante qui vient passer par-dessus le lac, bien, nous, on a mis en une zone hachurée tout le corridor potentiel où est-ce qu'on aurait pu passer, pour s'éloigner encore une fois des résidences et de l'usine Dundee, Technologies durables qui est située là. On est allé mettre un immense pylône juste devant, à peu près – en tout cas, il faudra nous expliquer pourquoi.

1075 Notre point de vue, c'est que l'aspect – prochaine diapositive, s'il vous plaît. Nous autres, ce qu'on dit, c'est que l'aspect humain devrait être au cœur des décisions. Il y a plein d'autres facteurs qui comptent, on le comprend, là, mais de venir à proximité des résidences comme ça d'un secteur densément peuplé, où est-ce qu'il y a des milliers de personnes qui habitent, je peux comprendre qu'un secteur de villégiature avec quelques dizaines de personnes qui habitent deux mois par année, c'est aussi important, mais pourquoi traverser deux quartiers où est-ce qu'il y a 2 000 personnes, ça, ça ne compterait pas, on ne le comprend pas. D'utiliser des terrains miniers qu'il n'y aura absolument rien d'autre à faire avec, on juge que c'est important. C'est important, les

1085 paysages -- parce que là, c'est rendu qu'on parle plus de paysages que toutes les autres raisons qui étaient invoquées au départ – oui, mais qu'est-ce qui est plus dérangeant? Un pylône qu'on voit au loin, ou un pylône qu'on voit derrière sa haie de cèdre? Le paysage, ce n'est pas juste qu'est-ce qu'on voit au loin. Le paysage, c'est qu'est-ce qu'on voit au proche aussi.

1090 Donc, prochaine diapositive, perte de revenus pour la ville, impact négatif sur le développement, apport économique, social, la croissance démographique qui serait affectée, un risque pour le maintien des acquis, on en parlait tout à l'heure, remise en état des lieux, c'est quand on – on parlait, entre autres, là, au niveau de l'utilisation de terrains affectés. Réutilisation d'un terrain minier, on juge que c'est important. Les pylônes dans l'arrière-cour des citoyens, personne ne va vous dire que ça, c'est moins grave que des pylônes qu'on voit très loin.

1095 Il y a déjà une expropriation de faite, de réalisée avec le tracé initial. On passe sur des terres agricoles, ce qui n'aurait pas été le cas si on utilisait la variante. Faisabilité technique et financière qui a été confirmée par Hydro-Québec. Mobilisation très forte des citoyens. L'opposition au tracé initial, en fait, est pratiquement unanime, là. Il y a des personnes qui habitent tout proche qui auraient été contre aussi s'ils avaient habité à l'autre endroit.

1100 Nous, ce qu'on dit, c'est que si ça avait été vraiment le dernier recours, le tracé initial, là, on aurait peut-être davantage écouté et compris. C'est loin d'être le cas. Ce n'est pas vrai que c'est le dernier recours. C'est tout à fait possible de passer du côté de la mine. On ne comprend même pas que ça n'ait pas été ce qui a été envisagé au départ. La Ville et la MRC se sont prononcées contre le tracé initial. Je rappelle que la MRC, c'est une résolution unanime.

1105 Donc, les autres points, en fait, c'est des choses qui se répètent un peu, alors, pour le respect des procédures, je vais me permettre de répondre à vos questions.

**LE PRÉSIDENT :**

1110 Très bien. Merci.

1115 Vous avez passé une remarque concernant le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine. Ce qu'on essaie de voir, en tout cas, c'est, à vos yeux, c'est quoi – c'est quoi vous préférez? Parce que le ministre de l'Environnement, lui, c'est – en fait, c'est lui qui fait une recommandation au gouvernement quand le dossier est complètement attaché, mais entre-temps, avant sa recommandation, c'est sûr que les fonctionnaires peuvent demander à un initiateur de projet de modifier son projet. Dans un contexte comme ça, là, on sait que c'est comme ça que ça se passe. C'est quoi vous favorisez le plus? Que le ministre cherche à trancher en faveur d'un des deux tracés, ou que le ministre devrait chercher à favoriser que Hydro-Québec tienne des

1120 discussions entre les parties, c'est-à-dire la Ville de Thetford Mines, la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, les propriétaires des terrains, entre autres, là, Parc Provence, *et caetera*, pour voir s'il y a des possibilités de rapprochement? C'est quoi vous privilégiez?

1125 **M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Bien, en fait, à la base, ce qu'on privilégierait, ce serait de modifier la variante, là, le tracé de la variante, parce que ce serait facile – pour les gens qui ont analysé le secteur, nous, ce qu'on dit, c'est que, présentement, on est devant le principal bâtiment minier de la mine British-Canadian, et ce qu'on dit, c'est d'aller passer dans le secteur de l'entrepôt qui est derrière, donc, on passe derrière le bâtiment minier, on évite une bonne partie du lac, sinon l'entièreté du lac, ce qui fait en sorte de réduire la grandeur des pylônes qui sont nécessaires, donc, tout le secteur résidentiel de la Côte, là, s'il y en a quelques-uns qui ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord, ils vont devenir d'accord.

1130  
1135 Maintenant, par rapport à Coleraine, écoutez, on comprend mal le changement de cap de Coleraine...

**LE PRÉSIDENT :**

1140 C'est parce qu'il serait associé – si vous dites vous privilégiez des optimisations de tracés, ça veut dire que Coleraine serait automatiquement associée aux discussions? Ce serait ça qui est logique.

1145 **M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Bien, je n'ai aucun problème à ce que Coleraine participe aux discussions. Ils ont participé au départ. Ils étaient d'accord avec notre position au départ, ils ont changé d'idée. En fait, dans les arguments de Coleraine, ce que j'ai entendu, ils parlent de déboisement. Je pense qu'on a démontré que le déboisement, en fait, on va choisir quel arbre on coupe, mais ce n'est pas vrai qu'on coupe plus d'arbres. On arrive proche d'un secteur de villégiature, mais on a le choix entre arriver proche d'un secteur de villégiature, ou en plein secteur urbain.

**LE PRÉSIDENT :**

1155 Mais, néanmoins, le maire est venu hier – il a des objections. Donc...

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Oui, oui.

1160

**LE PRÉSIDENT :**

C'est pour ça que je vous pose la question...

1165

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Mais on parle...

**LE PRÉSIDENT :**

1170

... c'est : Qu'est-ce que vous privilégiez?

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

1175

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous dites : « *Nous, on privilégie...* »

1180

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Mais on...

1185

**LE PRÉSIDENT :**

« ... *l'optimisation du tracé existant, mais en ne tenant pas compte des objections de Coleraine* », bien, ça, ça veut dire que c'est la première éventualité que je vous ai mentionnée, ça veut dire que vous privilégiez une approche qui cherche à trancher en faveur d'un tracé plutôt que d'un autre, plutôt que dire « *Bien, on est prêts à s'asseoir de bonne foi, puis on va écouter tout ce que le monde a à dire, y compris* » -- Hydro-Québec peut avoir des contraintes techniques, il peut y avoir -- le propriétaire du terrain de la British-Canadian peut dire : « *Bien, tel secteur est à éviter.* » Donc -- c'est parce qu'on voit que c'est multi-parties.

1190

1195 **M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Oui.

1200 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce que vous êtes intéressés à avoir des discussions qui risqueraient de dire : « *Bien, ce n'est pas tout à fait ce que je voulais, mais on veut vraiment voir si on peut se rapprocher tous ensemble* »...

1205 **M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Bien, je pense que...

1210 **LE PRÉSIDENT :**

... ou vous voulez que ça tranche, plutôt?

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

1215 Bien, je pense que ce serait aucun problème puis ce serait normal qu'on puisse en discuter. C'est sûr que là, il faut comprendre qu'on est au BAPE, un Bureau d'audiences publiques en environnement, on parle du ministre de l'Environnement, donc, on parle de notions environnementales peut-être davantage que de notions humaines et sociales, alors que, nous autres, on a quand même des aspects très importants qui touchent peut-être moins  
1220 l'environnement, parce que malgré qu'on répond à toutes les notions environnementales dans ce qu'on recherche, bien, il faut que l'humain soit au cœur de cette décision-là aussi.

Donc, oui, on est prêts à discuter, parce qu'on est convaincus, de toute façon, puis si quelqu'un avait à trancher en regardant vraiment l'impact des deux, de ce côté-là, on n'est pas  
1225 inquiets, mais il faudra quand même qu'il y ait une décision politique, parce que là, on – tu sais, dans le fond, on n'est pas là pour argumenter, parce qu'on aurait beaucoup de choses à dire, entre autres, sur le ruissellement au lac Caribou, qui est plus élevé que le tracé, là...

**LE PRÉSIDENT :**

1230 Mais c'est certain – quand je le dis aussi, là, d'associer aussi le ministère de l'Environnement et MFFP, parce que déjà, j'ai – par des dossiers passés, on voit que les – il y a certaines lois -- la *Loi sur la protection des milieux humides*, c'est très clair, hein, ils disent : « *Éviter si ce n'est pas* »

1235 -- si ce n'est pas possible, c'est d'aller – à ce moment-là, bien, c'est de réduire le plus possible  
l'impact sur le milieu humide, donc, je pense que c'est assez bien campé. Ma crainte que j'ai  
depuis des années, c'est que, des fois, en faisant des dossiers, et mon devoir de réserve fait que je  
ne peux pas commenter aucun dossier en particulier, mais ce qu'on peut constater, c'est que, des  
fois, il y avait des choses qui se faisaient, et dans la partie « après BAPE », qui devenait privée, il y  
a des changements. Donc, le ministère, lui, peut être campé, et les gens ont des surprises, parce  
1240 que ç'a été une exigence, disons, *sine qua non* du ministère de la Faune, ou du – mais les gens ne  
le savaient pas. Alors, c'est pour ça, quand je parle aussi d'associer, éventuellement, dans les  
discussions, que la présence de ces ministères-là soit là aussi, en même temps, eux autres aussi,  
ils peuvent – ou ils peuvent essayer d'invoquer leur loi, c'est normal, sur la protection de la faune,  
mais en même temps, ils peuvent voir aussi les problèmes sur le milieu humain que ça peut créer,  
1245 donc, ce que je qualifie d'une forme d'empathie. C'est d'essayer de se mettre dans la peau des  
autres, là, mais c'est multilatéral, toujours, encore.

D'ailleurs, dans votre mémoire, il y avait une allusion, à un moment donné, je ne sais pas  
d'où ça vient, là, c'est en page 3 du mémoire – oui, c'est ça, hein, vous affirmez : « *De plus, les*  
1250 *représentants d'Hydro affirment que ces variantes ne seraient pas acceptables pour les analystes*  
*du BAPE.* » Nous, ça nous intriguait. Parce que les analystes du BAPE, bien, en fait, c'est nos  
analystes, mais c'est aussi les commissaires, et on se demandait d'où ça venait, cette affirmation-  
là.

1255 **M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Bien, en fait, ça vient d'une rencontre avec Hydro-Québec. Ç'a été une affirmation des  
représentants d'Hydro-Québec, là, à laquelle – pendant une rencontre à laquelle j'étais présent.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que, habituellement, nous, on rapporte les choses. C'est le ministère de  
l'Environnement – pour la protection des milieux humides, bien, c'est une loi. Le ministère vient  
présenter sa loi, donc : « *La loi, c'est ça.* »

1265 **M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Mais il faut comprendre – si vous me permettez, il faut comprendre le contexte lorsque ça,  
ç'a pu être dit, c'est qu'on a eu une période de plusieurs mois où est-ce que c'était une fin de non-  
1270 recevoir d'analyser quelconque alternative possible, là. Il a fallu qu'à un moment donné, il y ait  
deux vice-présidents d'Hydro-Québec qui aient été dépêchés à l'hôtel de ville pour avoir une  
discussion – j'ai envie de dire « *pour fermer le dossier* », mais disons pour une discussion, puis ça

1275 n'a pas fonctionné non plus, puis on a continué à insister et insister, puis j'ai eu une discussion avec le PDG d'Hydro-Québec de l'époque, qui n'a pas nécessairement été facile non plus, puis c'est là que, finalement – bien, finalement : « *Vous voulez absolument qu'on regarde un tracé? On va regarder un tracé.* » Mais là, le tracé qu'on a reçu par la suite, bien, comme je disais tout à l'heure, OK, il y a un tracé de variante, mais c'est le pire tracé de variante qu'on aurait pu avoir, là.

1280 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ce que je veux aussi souligner là-dedans, donc, ça dit « *les analystes du BAPE* » -- parce que, des fois, on voit souvent qu'on met le BAPE en cause, puis c'est le BAPE, mais en réalité, c'est les lois – ce sont les lois et ce n'est pas le BAPE.

1285 **M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Oui, oui, mais on n'a que rapporté les propos, là...

1290 **LE PRÉSIDENT :**

Ce sont les lois – c'est ça.

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

1295 ... qui ont été faits en notre présence.

**LE PRÉSIDENT :**

1300 Mais j'imagine, bon, on fait référence à des variantes qui toucheraient des milieux plus boisés. C'est sûr que des commissions du BAPE par le passé, au courant des années '90 et autres, depuis longtemps, disent – c'est un principe, en disant : « *Il faut chercher à regrouper les infrastructures linéaires une à côté de l'autre* », pour éviter de fragmenter le territoire en mettant une ligne là, puis un pipeline là, puis une autoroute là, puis d'avoir des fragmentations. Donc, c'est chercher. C'est un principe. Ce n'est pas une loi, hein. C'est ça que je pense qu'il faut apporter une nuance là-dessus. Puis que ce soit acceptable ou pas, bien, ce n'est pas le – les analystes du BAPE, nous, si on dit : « *La loi dit c'est ça* », ce n'est pas le BAPE qui le dit, c'est la loi qui le dit. C'est ça que – c'est pour ça qu'il ne faut pas – il faut éviter de – de – c'est facile, des fois, les gens – parce que nous, les gens sont protégés par notre code de déontologie, hein. Le code m'empêche de dire sincèrement – des fois, là, je bouille et je rage, mais le code...

1310

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Je comprends.

1315 **LE PRÉSIDENT :**

1320 ... je m'y plie, je ne peux pas parler, hein. Une fois que le rapport est sorti -- le BAPE parle par ses rapports. Puis, des fois, j'entends toutes sortes de choses dans les médias, qu'on dit : « *C'est la faute du BAPE* », mais non, c'est telle loi, mais je ne peux pas sortir. Mais là, je suis en audience, ici, là, j'ai le droit de -- de vider un peu mon sac, sans nommer aucun dossier, mais, pour nous, c'est clair que la question de regrouper des infrastructures linéaires, c'est un principe, à prime abord, qu'il est préférable, mais ce n'est pas une loi dans le sens que c'est à tout prix qu'il faut faire ça et à n'importe quel coût sur les autres aspects par rapport au milieu naturel, c'est bien entendu. Puis je pense que vous pouvez être rassuré aussi qu'on l'a assez dit, pour nous, bien, il y a un problème, là, il y a une lumière rouge qui est allumée pour nous...

1325

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Qui clignote.

1330

**LE PRÉSIDENT :**

1335 ... dans le cadre -- dans le secteur de Thetford Mines concernant le tracé. Quelle est la solution idéale, bien, ça, c'est une autre paire de manches.

1335

Je vais laisser la parole à mon collègue.

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

1340

Mais est-ce que je pourrais juste -- par rapport à ce que vous disiez...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui.

1345

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

... sur le regroupement des emprises, ce n'est pas un principe qu'on trouve absurde. Absolument pas. Ce qu'on dit, c'est que, parfois, il faudrait déroger de ce principe-là, lorsque le

1350 gros bon sens l'indique. Mais où est-ce qu'on dit pourquoi, justement, ne pas en profiter puis les  
regrouper, les emprises, c'est que la ligne qui est existante, actuellement, pour laquelle ils veulent  
utiliser l'emprise, c'est des vieux pylônes de bois. Éventuellement, il va falloir qu'ils la rénovent,  
cette ligne-là. Bien, pourquoi pas, justement, profiter, lorsqu'ils auront à la rénover, cette ligne-là,  
1355 pour la déplacer dans la nouvelle emprise qu'on aura créée? Ils mettront les deux lignes de l'autre  
côté, à la place de chercher à en ramener une nouvelle où est-ce qu'on ne la veut pas, là. Mais ça  
sera possible, éventuellement, de regrouper les deux lignes, mais pourquoi pas au nouvel endroit,  
à la place de chercher à les regrouper là où est-ce que c'est dérangeant?

**LE PRÉSIDENT :**

1360 Je vais laisser la parole à mon collègue.

**LE COMMISSAIRE :**

1365 Bien, je voulais simplement peut-être rappeler le fait que, dans la définition de  
l'environnement à partir de laquelle le BAPE fonctionne, c'est une notion d'environnement très  
large, aussi, là, et donc, qui inclut l'aspect humain, l'aspect social, l'aspect économique. Alors, on  
est – on a l'obligation de regarder les enjeux dans leur ensemble. Alors, soyez assuré que le  
milieu humain ne sera pas – pas négligé, là, bien au contraire.

1370 **M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Je suis content de l'entendre. Il y a peut-être moins de lois spécifiques sur des aspects  
spécifiques qui vont toucher la cohabitation de l'humain avec ce genre de projet là, alors que, des  
1375 fois, dans d'autres types de présences, ça va être directement prévu dans des lois, ce qui donne  
peut-être un peu plus de poids à ça, mais je suis très content d'entendre ce que vous me dites là,  
là.

**LE COMMISSAIRE :**

1380 Ce n'est pas toujours – je pense que vous avez bien démontré, aussi, le fait que votre  
situation dans le cas de Black Lake est extrêmement particulière, et ce n'est peut-être pas – c'est  
un cas particulier qui est peut-être difficile d'entrer, justement, dans des lois ou dans des principes  
généraux, par contre, lorsqu'on arrive dans un milieu où il y a des telles conditions, je pense que,  
1385 effectivement, ça impose qu'il y ait une attention particulière qui soit apportée et qu'on puisse  
trouver les mesures appropriées. Puis le président indiquait que, à partir du moment où les  
différentes parties sont ouvertes à s'asseoir, puis à discuter puis à effectivement trouver la  
meilleure solution, ou la moins pire, dépendant des points de vue, bien, à ce moment-là, je pense

1390 qu'on peut être potentiellement optimistes, là, que la meilleure des solutions va être trouvée, et je pense que vous avez bien indiqué votre ouverture, là...

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Absolument.

1395

**LE COMMISSAIRE :**

... à cet effet-là.

1400

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1405

Alors, nous vous remercions.

**M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :**

1410

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1415

Alors, nous avons fait un – nous avons interchangé deux participants à l'horaire pour des raisons techniques. Alors, j'inviterais les représentants de la Nation huronne-wendat à s'avancer. Alors, on m'a dit qu'ils étaient trois, donc, on va faire un petit aménagement juste avant. Donc, j'aurais Maître Laurence Maher, Maître Simon Picard, et Monsieur Jean-François Richard.

1420

OK. Donc, finalement, vous êtes deux, donc, si vous voulez vous présenter pour les fins de la transcription? Alors, bienvenue, et à vous la parole.

1425

---

**NATION HURONNE-WENDAT (DM22)**

**Me LAURENCE MAHER, Me SIMON PICARD, M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD**

1430

**Me SIMON PICARD :**

Oui. Alors, bonjour. Mon nom est Simon Picard. Je suis le directeur des services juridiques au sein de la Nation huronne-wendat.

1435

**Me LAURENCE MAHER :**

Bonjour. Laurence Maher pour le Conseil de la Nation huronne-wendat aussi. Bon après-midi.

1440

**Me SIMON PICARD :**

Et Monsieur Richard, là, vraisemblablement, va se joindre à nous dans les prochaines minutes, mais on peut commencer.

1445

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, à vous la parole.

1450

**Me SIMON PICARD :**

Alors, bonjour. Bon après-midi, Messieurs les Commissaires. D'abord, d'entrée de jeu, là, je veux – vous avez constaté l'absence, là, du Grand Chef de la Nation huronne-wendat, Monsieur Konrad Sioui, qui devait être avec nous cet après-midi, il s'en excuse, il aurait aimé ça être là. Par contre, on l'a vu dans les journaux, là, évidemment, le Grand Chef de Kahnawake, Monsieur Joe Norton, malheureusement, nous a quittés. C'est une personne qui était – ils étaient proches, ils se sont côtoyés dans différents événements, notamment au cours de la crise d'Oka, et malheureusement, il ne peut pas, encore une fois, être avec nous, le Grand Chef, mais on va quand même faire les représentations de la nation en son nom puis au nom de la nation.

1460

Alors, vous avez lu, évidemment, notre mémoire, vous avez pu constater que la Nation huronne-wendat ne parlait pas du tout de la Nation abénaquise, maintenant, je n'ai pas le choix un petit peu d'en parler cet après-midi. On a évidemment écouté avec une grande attention les propos du Chef Rick O'Bomsawin qui ont été prononcés ici même hier soir, et je dois vous dire que la nation – personnellement, j'ai accueilli ça avec beaucoup de tristesse, hein. Ce qui nous a été dit, là, le message, il est simple puis il était très clair...

1465

**LE PRÉSIDENT :**

1470 Mais ce que je vais vous demander, c'est on ne commente pas les présentations des autres participants, parce que, à ce moment-là, ce serait inéquitable, parce que ça veut dire Monsieur O'Bomsawin n'est pas ici dans la salle pour disons répondre à – c'est pour ça je vais vous demander d'être très bref sur ça – sur son mémoire. Sinon...

**Me SIMON PICARD :**

1475 Ça va être...

**LE PRÉSIDENT :**

1480 ... c'est un exemple de non-équité procédurale.

**Me SIMON PICARD :**

1485 Ça va être très bref. Alors, ce qu'il nous a dit, c'est : si les Hurons sont impliqués dans le projet, les Abénakis vont bloquer le projet d'une façon ou d'une autre. Ce qu'il faut comprendre en matière autochtone, c'est que, évidemment, à l'époque, les territoires, ce n'était pas délimité, ce n'était pas arpenté. Donc, oui, il y a des territoires qui pouvaient être occupés de façon exclusive par un certain groupe, exclusive par un autre groupe, mais il y avait aussi des territoires où il y avait des chevauchements, soit de façon égale, ou avec une certaine prédominance d'un groupe ou d'un autre. Moi, le message que la Nation envoie, c'est qu'on est ouverts. On est ouverts au dialogue, on tend la main aux Abénakis, qu'ils viennent nous parler.

1495 Vous l'avez dit il y a deux minutes, puis je ne veux pas commenter d'autres mémoires, mais il y a une situation entre deux municipalités, hein, le dialogue, ça peut être une solution. Nous, on est ouverts à ça.

1500 Et il a été dit, puis j'arrête après, il a été dit hier qu'on ne revendiquait pas, puis là-dessus, je suis assez d'accord avec ce qui a été dit, la Nation huronne-wendat ne revendique rien. Une communauté autochtone qui a une revendication territoriale globale, son objectif, c'est d'obtenir un traité qu'on appelle traité moderne. Il va conclure ça avec le Québec dans une époque moderne. Nous, la Nation huronne-wendat, on a un traité. On a un traité, c'est le traité Huron-Britannique de 1760. Alors, ç'a été reconnu, particulièrement par la Cour suprême du Canada en 1990, et la Cour suprême est venue nous dire, bien, le traité, le territoire du traité, c'est le territoire qui était occupé par les Hurons-Wendats à l'époque du traité, donc, aux alentours de 1760.

1505

1510 Alors, Jean-François Richard, qui est avec moi, qui est anthropologue, avec son équipe, là, travaille depuis nombre d'années, près de plus de 15 ans à documenter d'un point de vue anthropologique, historique, linguistique, archéologie et autres, donc, documenter cette occupation-là. La Nation huronne-wendat, selon les données qu'on a, puis évidemment, il y a des travaux qui restent à faire aussi à cet égard-là, mais le territoire du projet est un territoire qui était occupé par la Nation huronne-wendat, tant historiquement que de façon contemporaine. J'y reviendrai.

1515 Et il faut comprendre aussi, dans cette démarche-là dans le contexte du présent projet, il y a, au niveau du Canada, une reconnaissance du territoire de la Nation huronne-wendat dans le cadre d'un protocole qui est intervenu en 2018, protocole de consultation, donc, entre le Canada et la Nation huronne-wendat, ce qui ferait en sorte, que dans le contexte de la démarche qui aura lieu devant la Régie canadienne de l'énergie, la Nation huronne va être dûment consultée -- à tout le moins, on le souhaite -- mais on a parlé à la Régie, ils vont nous consulter en fonction des droits qu'on a, évidemment, sur ce territoire-là.

1520 Ce qui nous amène aujourd'hui au BAPE, c'est la situation qui prévaut dans le contexte du Québec. Il y a une absence totale de consultation de la part du gouvernement du Québec. Ça va plus loin que ça. Le gouvernement du Québec a dit à Hydro-Québec : « *Vous ne devez pas consulter la Nation huronne-wendat. Ils n'ont pas de droits sur ce territoire, vous n'avez pas à les consulter.* » Alors, je présume, là, que le gouvernement fédéral, s'il a conclu un protocole avec nous, c'est qu'il doit avoir des éléments suffisamment sérieux pour que la nation puisse être considérée dans le cadre de ce projet-là.

1530 Donc, on a eu des discussions à la demande de la Régie avec Hydro-Québec. On a amorcé des discussions avec Hydro-Québec. À l'heure actuelle, on n'a aucune garantie écrite, on n'a pas d'entente qui nous garantit -- bon, il y a des pourparlers, là, il y a une certaine ouverture, mais on n'a pas de garantie qu'on va pouvoir produire nos ententes -- pas nos ententes, mais nos études en matière historique, contemporaine, au niveau de l'archéologique, spécifiques au projet, on s'entend, en lien avec le tracé du projet qui a été établi alors même que la nation n'a pas été consultée d'aucune façon, il va sans dire. Et même si on arrivait à s'entendre avec Hydro-Québec, vous comprenez que toutes les études qu'on pourra produire, le BAPE n'en aura pas le bénéfice. Puis il y a des éléments importants que le BAPE doit considérer qui vont toucher des éléments, donc, qu'on veut communiquer au BAPE.

1540 Évidemment, vous avez lu notre mémoire. On invoque l'article 29 des règles pour dire : « *Pouvez-vous, BAPE, ajourner* » -- ajourner, hein, les audiences, de sorte que la Nation huronne-wendat puisse avoir un temps requis -- puis on sera raisonnables dans le délai, mais un temps requis pour pouvoir produire des études puis être considérée à juste titre par -- donc, dans le contexte des audiences du BAPE, puis, éventuellement, ça va alimenter la réflexion du...

1545 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous voulez qu'on réponde tout de suite à ce point-là, ou vous voulez... ?

1550 **Me SIMON PICARD :**

À votre guise. Si vous voulez y aller, je n'ai pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

1555 Bien, c'est ça, c'est qu'on a lu votre mémoire. L'article que vous mentionnez, en réalité, c'est une adaptation qu'on a faite. Parce que, par le passé, ça arrivait que, par exemple, on annonçait des séances d'audience, et disons qu'on a une tempête de neige qui fait qu'on ne peut monter, ou même, j'ai été pris, il y avait une inondation puis la route était coupée – ce qui fait qu'il faut qu'on annule les séances cédulées, par exemple, et des fois, on n'est pas certain quand est-ce que la route va ouvrir, donc, on ajourne des séances annoncées, c'est ça la nuance, pour, par exemple, 1560 les reporter la semaine suivante, ou des fois, bien, c'était le mardi soir, bien, à la place, on va commencer le mercredi soir. Cet article-là, il est là pour ça.

1565 Ce qu'il est important de mentionner, c'est dans les faits, il n'existe aucun mécanisme au sein du BAPE, autrement dit, au sein de ce que le BAPE contrôle, qui permet à une commission d'ajourner ou de suspendre ses travaux. Alors, quand on reçoit un mandat du ministre, hein, ça veut dire, par exemple, disons que le président du BAPE reçoit le mandat, il est tenu de s'assurer de le faire exécuter. Autrement dit, tu reçois un mandat, ça commence le 20 juillet, puis déjà, il dit : « *Le rapport devra être remis au plus tard le 19 novembre.* » Donc, le BAPE est obligé 1570 d'exécuter le mandat dans les délais prescrits. À ce moment-là, bien, là, il approche, puis il dit : « *Bon, Michel Germain, tu vas être sur ce mandat-là.* » Après ça, il est allé voir mon collègue, puis il a dit : « *Tu vas être sur ce mandat-là* » -- bien, lui, il est à temps partiel, mais – « *Oui, je suis disponible* » -- « *OK* ». Alors – et on part.

1575 Donc, ça veut dire l'article 29 que vous mentionnez, c'est cas de force majeure, on reporte de quelques jours des séances, mais ça ne change pas – même si on siège une semaine plus tard, la deuxième partie, par exemple, bien, ça va toujours être le 19 novembre qu'il faut qu'on remette le rapport. Donc, on n'a aucun outil qui nous – nous exécutons le mandat.

1580 D'ailleurs, c'est arrivé dans des dossiers que j'ai faits, il y a des gens qui considéraient l'étude d'impact incomplète et autrement, et dans un cas, ils ont demandé une – ils ont tenté d'avoir une injonction auprès de la Cour supérieure, qu'ils n'ont pas eue, parce que, encore une fois, le BAPE – en quelque sorte, il n'était pas au bon endroit, autrement dit, parce que le BAPE ne

1585 peut pas suspendre lui-même son mandat – euh... ses travaux, hein. Les seules possibilités qui existent, ça s'est déjà vu, c'est le ministre qui décide pour « X » raison de dire : « *Je suspends un mandat du BAPE* », puis, à ce moment-là, bien, dans un cas, bien, moi, je me suis mis à faire d'autres choses, parce qu'on ne savait pas pour combien de temps c'était suspendu, donc, on ne peut pas rester à rien faire...

1590 **LE COMMISSAIRE :**

Ç'a été le cas de cette commission-ci avec le COVID.

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est – exemple, pour raison COVID, le mandat a été, lui, annulé. Hein, c'est ça? Oui. En fait – euh... c'est ça, suspendu puis...

1600 **LE COMMISSAIRE :**

Annulé.

**LE PRÉSIDENT :**

1605 Annulé d'un coup sec.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, ils ont...

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Annulé...

1615 **LE COMMISSAIRE :**

... retiré le mandat.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

... pour une date ultérieure. Mais, à ce moment-là, c'est le ministre.

**Me SIMON PICARD :**

1625 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1630 Parce que le BAPE, lui, attendait des instructions, parce qu'à défaut, bien, on s'exécutait, mais là, le COVID, il y avait interdit de – puis on ne savait pas comment faire. Mais ce n'est pas nous qui avons – on n'a aucun mécanisme. Donc, on est un peu – par exemple, dans Énergie Est, on se préparait à aller en deuxième partie, puis le vendredi, on reçoit la lettre du ministre, le mandat est suspendu. Mais on sait pour combien de temps. Puis finalement, six mois après, bien, on a su, finalement, que le projet, il était retiré. Bon.

1635 Mais ce n'est pas nous, là. On n'a pas aucun mécanisme qui nous permet de faire ça, puis je peux imaginer aussi l'économie de la loi. Parce que ce que vous demandez, il n'y a pas plus tard qu'il y a deux semaines, le chef de l'opposition officielle à la Ville de Québec, dans le cadre du tramway, lui, il est arrivé dans son mémoire, il a demandé une prolongation – un prolongement du mandat – une prolongation du mandat pour mettre à jour les études de la Ville de Québec concernant le plan d'affaires du tramway, hein. C'est très fréquent que les gens nous arrivent comme ça. Moi, ça fait au moins une quinzaine de fois que les gens – mais je leur réponds toujours la même chose : nous devons exécuter le mandat dans les délais prescrits. Ce n'est pas de notre ressort.

1645

**Me SIMON PICARD :**

Je comprends.

1650 **LE PRÉSIDENT :**

1655 Donc, il existe – en réalité, le mécanisme normal, je ne peux pas vous dire faites-le ou faites-le pas, là, c'est votre propre chef, mais le seul mécanisme, à date, de suspension de mandat, c'est le ministre qui écrit au BAPE pour dire : « *Tel mandat, il est suspendu.* » Mais ce n'est pas – puis nous, bien, on exécute la directive du ministre, on arrête nos travaux puis on fait d'autres choses.

**Me SIMON PICARD :**

1660 J'ai bien compris votre explication. Elle est un peu longue. Je le mentionne simplement parce que je veux m'assurer qu'on a notre 15 minutes. Une fois ça dit...

**LE PRÉSIDENT :**

Disons, le 15 minutes ne compte pas, ça fait partie de l'échange.

1665

**Me SIMON PICARD :**

Parfait. Excellent. Donc, je comprends votre point de vue, puis je ne suis pas extrêmement surpris, là, de ce que vous me dites, mais je me permettrais d'ajouter deux choses, puis évidemment, on va respecter votre autorité, là, comme commission, mais la loi dit : « *Ajourner pour toute raison valable.* » Ça fait que « *toute raison valable* », c'est très large, là, on parle de la violation de droits constitutionnels d'une Première Nation, on parle du fait qu'une Première Nation n'a pas un droit équitable d'être entendu. Une fois ça dit, ça, c'est mon premier point, je fais...

1670

**LE PRÉSIDENT :**

Mais il ne faut pas qu'on en discute. Je vous le dis, c'est – ça, c'est notre avocat qui a – autrement dit, qui a suggéré un libellé. Le but, c'est – mais ça ne change pas que la commission doit réaliser le mandat dans les délais prescrits.

1675

1680

**Me SIMON PICARD :**

C'est le deuxième commentaire que je veux faire...

1685

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc...

1690

**Me SIMON PICARD :**

... si vous permettez, là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

... à la page – ajourner, ça ne nous permet pas d'arrêter nos travaux. C'est ça que je veux dire.

1695

**Me SIMON PICARD :**

1700            Alors, si – puis la façon que je l'envisageais, hein, c'est de dire : « *Bien, ajournons le temps*  
1705            *que la Nation huronne-wendat puisse produire ses études* », ce qui ne vous empêche pas  
                 d'amorcer la rédaction de votre rapport, puis nous, à un moment donné qu'on fixera, que vous  
                 pourriez ordonner – on avait en tête deux mois – dans deux mois, on vous déposera les  
                 documents additionnels, vous pourrez compléter votre rapport. Maintenant, je comprends que ce  
                 n'est pas votre position, mais je vous donne – je donne une option qui pourrait être possible...

**LE PRÉSIDENT :**

1710            Oui, je le sais, mais...

**Me SIMON PICARD :**

                 ... à mon point de vue.

1715            **LE PRÉSIDENT :**

                 Mais on n'ajourne pas pareil, parce que, rendu là, on va continuer à faire notre deuxième  
1720            partie, puis là, après ça, je fais le discours de fermeture, en disant : « *Bien entendu* » -- et à ce  
                 moment-là, vous faites vos études. Mais le circuit normal, même pour des études, hein, c'est que  
                 la commission n'a pas le pouvoir d'obliger, par exemple, un quelconque promoteur, y compris  
                 Hydro-Québec, à rédiger un tableau de deux lignes par deux colonnes. Nous n'avons aucun  
                 pouvoir pour exiger quelconque étude; vous comprenez? Ce pouvoir-là est entre les mains du  
                 ministre. Donc, c'est...

1725            **Me SIMON PICARD :**

                 Mais moi, je vous dis que nous, on veut produire des études. Mais j'ai compris votre point, je  
                 ne veux pas qu'on prenne trop de temps sur...

1730            **LE PRÉSIDENT :**

                 Mais, à ce moment-là, ce qu'on peut dire, c'est oui, si vous êtes capables de produire des  
1735            études en complément de votre mémoire, nous, on continue nos travaux, mais on peut accepter de  
                 les recevoir, vous pouvez nous les envoyer si vous avez des documents complémentaires de votre  
                 mémoire...

**Me SIMON PICARD :**

Ce serait quoi la date limite...

1740

**LE PRÉSIDENT :**

... sur des études.

1745

**Me SIMON PICARD :**

... à ce moment-là?

**LE PRÉSIDENT :**

1750

Bien, écoutez, la date limite, c'est – grosso modo, là, regardez, un rapport du BAPE, ça ne s'écrit pas la semaine avant la date limite, hein. Normalement, trois semaines avant, le rapport, il échappe à notre contrôle, dans le sens qu'il y a un comité de lecture qui relit si c'est clair. Après ça, il faut aller en révision linguistique, il y a l'édition qui intervient. Donc, quand on arrive -- disons à partir du 1<sup>er</sup> novembre, on ne contrôle plus le rapport. Autrement dit – donc, ça veut dire plus on reçoit des documents à la dernière minute, moins on est capable d'en faire une digestion appropriée, par exemple, pour le mettre dans le rapport.

1755

Ce qu'on peut convenir avec vous, si vous êtes capables de nous envoyer des compléments – appelons ça un complément à votre mémoire, bien, d'ici dans le courant du mois d'octobre, bien, là, on peut en tenir compte. Mais il faut comprendre dans quel contexte qu'on évolue, hein.

1760

**Me SIMON PICARD :**

Je...

1765

**LE PRÉSIDENT :**

Nous, on peut faire état, dans notre rapport, de façon complémentaire à ce que vous dites dans votre mémoire, parce que déjà, on a des éléments qu'on peut parler dans le rapport. Vous pouvez nous envoyer des documents complémentaires. On peut convenir. Ça, il n'y a pas de problème.

1770

**Me SIMON PICARD :**

1775

Je trouve intéressant ce que vos dites. Ça, on peut faire ça via – pas en *live*, là, on pourra reparler avec les gens...

**LE PRÉSIDENT :**

1780

Oui, mais – c'est ça. Les transcriptions sont certifiées conformes...

**Me SIMON PICARD :**

1785

C'est ça. C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1790

... par notre sténographe.

**Me SIMON PICARD :**

Ça, je n'ai pas de doute.

1795

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

**Me SIMON PICARD :**

1800

Je n'ai pas de doute. Et donc, excellent. Ça fait que je comprends, finalement, qu'il y a comme deux possibilités, soit on dépose, ultérieurement, de la documentation que vous allez considérer dans la mesure où les délais sont – disons c'est dans les délais impartis...

1805

**LE PRÉSIDENT :**

Le plus tôt le mieux.

**Me SIMON PICARD :**

1810

... ou deux, on pourrait aussi demander au ministre de, bon, suspendre, puis là, il décidera s'il veut bien, ça ne vous appartient pas.

**LE PRÉSIDENT :**

1815 C'est ça. Ça, c'est convaincre le ministre, hein. C'est...

**Me SIMON PICARD :**

1820 Parfait. Et...

**M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD :**

1825 Si vous me permettez, le fait est que, là, vous aurez bien compris, il y a des études qui doivent être produites par la Nation huronne-wendat, et on souhaite que ce soit considéré de votre part. Et, là-dessus, on doit avoir la fenêtre de temps adéquate pour ça. On veut s'assurer que nos points soient considérés.

**LE PRÉSIDENT :**

1830 Je comprends, mais nous, on n'a pas de contrôle, hein.

**Me SIMON PICARD :**

1835 C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1840 À partir du moment qu'on a eu le mandat, il commence le 20 juillet, le rapport doit être remis le 19 novembre, et trois semaines avant, on perd le contrôle du rapport, pas parce qu'on...

**Me SIMON PICARD :**

1845 On comprend.

**LE PRÉSIDENT :**

1850 ... ne tient plus le volant, c'est parce que, je vous l'ai dit, c'est des questions d'édition – il y a toutes sortes de – multi-tâches, il part trois, quatre jours en révision linguistique, il revient. Là, il faut qu'on passe les révisions linguistiques, on l'accepte ou pas...

**Me SIMON PICARD :**

Je comprends.

1855 **LE PRÉSIDENT :**

... c'est – bon. C'est pour ça qu'on parle du mois d'octobre, pour qu'on soit capables de lire vos documents...

1860 **Me SIMON PICARD :**

On comprend.

1865 **LE PRÉSIDENT :**

... pour qu'il y ait un impact de ces documents-là, éventuellement, dans le rapport.

**Me SIMON PICARD :**

1870 Parfait. Merci. Mais au niveau, justement, des études, il y aurait une étude d'occupation historique, il y a une étude d'occupation contemporaine, et il y aurait aussi une étude potentielle archéologique. Évidemment, on n'a pas d'études de complétées, là, à ce stade-ci, mais on a quand même fait des travaux, puis je peux vous donner quelques exemples, là, rapidement, là.

1875 Il y a une zone de potentiel archéologique, puis ça, on aura les discussions avec Hydro là-dessus, mais qui a été identifiée par la Nation huronne-wendat, puis qui ne fait pas partie des études de potentiel archéologique, comme quoi peut-être la Nation huronne-wendat a des données qui démontrent l'occupation du territoire qui sont moins connues. Ça, c'est une chose.

1880 Deuxième chose, on sait, par exemple, qu'il y a à tout le moins un, puis on veut faire un petit peu le tour de notre population puis de nos gens, parce que, malheureusement, on ne connaît pas où tous et chacun vont sur le territoire, mais au moins un chasseur huron-wendat qui, en terre privée, exerce ses droits, avec l'assentiment d'un propriétaire, puis c'est dans le tracé de la ligne. Mais ça, on n'a pas eu le temps de l'étudier, de – on est pris par les délais. Puis on va  
1885 agir dans le contexte que vous nous dites.

**LE PRÉSIDENT :**

1890 Nous aussi, on est pris avec des délais qui fait que le BAPE est tenu, doit remettre son rapport pour...

**Me SIMON PICARD :**

1895 Oui. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1900 ... le 19 novembre. Mais, en passant – mais, quand même, tantôt, vous avez mentionné – nous, on va quand même poser – j'ai fait allusion à ça quand le Grand Chef O'Bomsawin est venu hier, on va essayer de – on veut poser des questions pour éclaircir le point, mais on va poser des questions à Hydro-Québec et au ministère de l'Environnement – à Hydro-Québec, bien : « *Dans quel contexte vous travaillez ça* » – en tout cas, on va reformuler la question, on va y penser comme il le faut...

1905 **Me SIMON PICARD :**

Oui, oui. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1910 Concernant les Hurons-Wendats : « *Comment ça, bon, que vous les avez tardivement* » -- c'est ce que vous dites dans votre mémoire – « *consultés? Dans quel contexte?* » Mais on va demander aussi au MELCC, au ministère de l'Environnement, hein, parce que, selon la procédure, la question de l'honneur de la Couronne, hein, du gouvernement du Québec, bien, c'est – dans les cas des projets assujettis, c'est le ministère de l'Environnement qui doit consulter, donc, on va poser la question au MELCC : « *Est-ce que vous avez consulté les Hurons-Wendats? Et si vous ne les avez pas consultés, bien, pourquoi?* » On va avoir...

1920 **Me SIMON PICARD :**

Mais – mais...

**LE PRÉSIDENT :**

1925            Excusez-moi. La réponse va être publique aussi. Donc, on va poser cette question-là dans les prochains jours.

**Me SIMON PICARD :**

1930            Au-delà de l'obligation de consulter, il y a des intrants, là, qui découlent de nos études puis qui sont pertinents aux fins des travaux que vous menez, le BAPE, là. C'est pour ça qu'on souhaite la faire, puis on a compris les paramètres, là, je pense que c'est assez clair.

1935            Puis il y a aussi l'occupation historique, hein. Quand on va documenter l'occupation historique, quand ça va être connu, bien, peut-être que les gens vont être moins surpris de voir que les Hurons-Wendats ont des intérêts sur la Rive-Sud, puis peut-être que ça risque de faciliter un éventuel dialogue avec d'autres groupes qui ont aussi, peut-être, des intérêts sur ce territoire-là, ça, on en est bien conscients.

1940            Alors, ce qu'on souhaite, dans le fond, nous, c'est que le projet, tu sais, je pense que la Nation huronne-wendat est consciente de l'importance du projet pour le développement économique, le développement social du Québec. On n'est pas, en soi, opposés au projet, on pense que ça peut être bien pour le Québec, mais on veut que ça se fasse tout simplement dans le respect de nos droits. Puis l'ouverture que vous avez faite à recevoir, ou l'explication que vous avez donnée à recevoir les documents ou à faire des demandes au niveau du ministre, je pense que c'est des options, là, qui vont nous permettre de continuer à cheminer, puis il y aura toujours, évidemment, la Régie de l'énergie, ou éventuellement d'autres forums, là, où on pourra être entendus.

1950            Je ne sais pas si Jean-François veut compléter sur l'importance des études, tout ça? Combien de temps il nous reste, environ? Un bon 10 minutes?

**LE PRÉSIDENT :**

1955            On a fait un bon échange, mais disons encore...

**Me SIMON PICARD :**

1960            Ça comptera dans le – dans les échanges?

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y pendant, disons, un bon cinq minutes encore, là. Parce que notre échange a été assez long pour éclaircir certains points.

1965

**M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD :**

Je vais me permettre un point – tout le monde m'entend bien? Vraiment, s'il y a un message que j'aimerais vraiment, pour ma part et pour notre part, vous communiquer, pour parler juste une petite – trois minutes de l'histoire de la Nation huronne-wendat ici. Je discutais avec le maire de Thetford Mines, il disait : « *Ah! Bien, on a entendu parler de la présence des Abénakis, mais jamais, par exemple, de la présence de la Nation huronne-wendat.* » Je vous disais, je m'en venais – quand je m'en venais ici ce matin, je voyais les montagnes, je réfléchissais à ça, vous devriez voir tous les documents qu'on a sur la présence dans le coin, tous les récits de nos aînés. Je les entendais, je voyais, je pensais au Grand Chef Nicolas Vincent Tsawenhohi qui raconte être venu chasser dans le coin ici, le lac Noir, avant – j'entendais parler de Black Lake, tout ça. C'est ici, exactement ici, et ça, c'est un exemple parmi plusieurs autres.

1970

1975

Donc, quand Maître Picard dit que c'est important de faire ces études-là, pour que le public soit au courant de présence huronne-wendat sur la Rive-Sud, et vous aussi, bien, c'en est un bon exemple, notamment avec Monsieur le maire qui est ici. Donc, nous, ça nous fait plaisir de partager ces informations-là.

1980

Un autre point, aussi, c'est l'importance de l'archéologie. Maître Picard dit il y a une zone, on a commencé les – on a commencé à identifier des travaux et on voit des zones de potentiel archéologique qui ne sont pas retenues par Hydro-Québec dans le cadre de l'étude, donc, très – dans le cadre de leur étude qu'ils ont faite. Donc, très concrètement, si les travaux vont de l'avant, il n'y aura pas d'archéologie dans ces zones-là où il peut se trouver des témoins du passé de la Nation huronne-wendat, des artefacts liés à la Nation huronne-wendat. Donc, c'est vraiment important que ces travaux-là soient faits avant. Et on veut insister sur l'importance de réaliser les études au bon moment, non après, et au bon moment. Et la nation n'a pas pu, je vais terminer là-dessus, partir au même moment que tout le monde dans ce processus-là. D'autres ont pu partir avant dans une relation avec Hydro-Québec. Maintenant, la nation est présente et va continuer à être présente dans ce contexte-là.

1985

1990

1995

**Me SIMON PICARD :**

Puis peut-être un dernier élément, là, en fait, Hydro-Québec n'est pas très ouverte à voir la présence des Hurons-Wendats, là, dans un contexte, justement, de surveillance de travaux

2000 archéologiques, qui est une pratique assez connue normalement, et vous comprenez que nous,  
on a des connaissances de la tradition orale, de la documentation qu'on a, qui va nous permettre  
d'avoir une vision de : « *Bien, c'est quoi qui a été trouvé comme artefact? Ça pourrait-tu être  
Huron ou ça ne l'est-tu pas? Puis comment on protège ce patrimoine-là?* » Alors, on veut être  
2005 impliqués, puis ça, Hydro-Québec, là, plus ou moins ouvert pour le moment, là, pour ne pas dire  
moins que plus.

**M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD :**

J'ajoute un dernier point.

2010

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Allez-y.

2015

**M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD :**

Ce sont beaucoup nos jeunes qui travaillent dans ces contextes, comme techniciens de  
fouilles, et pour nous, c'est important d'être connectés avec le passé. Il y a un lien avec l'identité.  
Et ça se fait ailleurs, ça se fait dans plusieurs contextes, mais la nation doit aussi pouvoir avoir ce  
2020 type d'implication. C'est vraiment crucial.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

2025

Comme autre commentaire, c'est – il faut voir une commission du BAPE, là, ou des  
commissaires du BAPE comme des photographes. Le photographe prend une photo puis la  
photo ne bouge plus. Nous, comme je vous dis, on n'a pas de pouvoirs. On peut, des fois,  
demander la collaboration des gens, « *Pouvez-vous nous faire un tableau? Pouvez-vous nous  
2030 faire un document complémentaire?* » Mais les gens ont le droit de dire : « *Non, merci, je ne veux  
pas le faire* », et on est obligés de – « *Je vous remercie de votre réponse* », hein. Parce que notre  
code de déontologie dit on doit être – être polis tout le temps. Mais on n'a pas le pouvoir,  
fondamentalement.

2035

Donc, on est un peu comme des photographes. C'est sûr que – puis on dit souvent, le  
BAPE parle par ses rapports. Alors, nous, c'est un peu comme – bon, je ne sais pas si vous avez  
écouté, des fois, on parle de lumières vertes, orange ou rouges, hein, que si on dit : « *Ah! Bien,  
2040 nous, c'est vert* », ça veut dire ça nous apparaît beau; orange, « *Ah! Il y aurait des* » -- on – hein,

2040 parce que, encore une fois, on est aviseurs au ministre. On n'a pas de pouvoir de  
recommandation, c'est le ministre qui fait des recommandations, et c'est le ministre qui peut  
demander, lui, des études complémentaires, ou il peut dire : « *La solution proposée m'est*  
*inacceptable.* » Le principal pouvoir du ministre, dans ce temps-là, c'est il prend le dossier, il se  
lève, il s'assoit dessus, dans ce sens qu'il a signifié que, lui, il ne bouge plus, en disant : « *Propose-*  
*moi d'autres choses, parce que là, je suis assis sur le dossier.* » C'est ça les pouvoirs du ministre.

2045  
Parce que lui, oui, il est assujetti à une certaine diligence, mais quand même, il a une marge  
de manœuvre, là. Nous, comme je dis, au BAPE, on n'a pas de pouvoirs d'obliger quelqu'un à  
faire des études, puis on est astreints à un calendrier. Donc, c'est pour ça que je vous dis, nous  
sommes des photographes. Et ça arrive aussi fréquemment que, dans tel rapport, on dit : « *Oh! Il*  
2050 *y a une déficience dans l'étude d'impact à tel niveau* » -- au niveau informationnel, ou, « *Il y a tel*  
*aspect du projet qu'on considère mal attaché, qui devrait être raffiné, modifié* », whatever, mais –  
excusez l'anglicisme – mais ce n'est pas nous qui prenons la décision. C'est le ministre qui prend  
acte du rapport, et s'il juge à propos, bien, utilise ses pouvoirs pour signifier au promoteur qu'il n'est  
pas d'accord avec la variante du projet, donc : « *Propose-moi d'autres choses, ou fais-moi une*  
2055 *étude complémentaire, parce que tant que je n'ai pas l'étude, je n'envoie pas la décision au*  
*Conseil des ministres.* » C'est aussi simple que ça.

**Me SIMON PICARD :**

2060 Oui. Le problème qu'on a, c'est qu'on est – on ne se voit pas trop sur la photo, puis on va  
s'organiser pour y être, puis, tu sais, je pense que tout ça vient d'un manquement du Québec de  
consulter la nation. Je ne sais pas quelle instance, peut-être le SAA, peut-être une autre, mais on  
pourra absolument, là, s'adresser au ministre à ce sujet-là. Alors...

2065 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Messieurs, Madame, je vous remercie pour votre témoignage.

**Me SIMON PICARD :**

2070 On vous remercie. Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

2075 Alors, si vous voulez avoir des confirmations, après, donc, vous pouvez communiquer avec  
Madame Monique Gélinas, qui est notre coordonnatrice, mais les transcriptions sont certifiées  
conformes, donc, on convient qu'on attend un document ou des documents de votre part au plus

2080 tard, là – le plus tôt sera le mieux, hein, dans le courant du mois d'octobre, mais vous pouvez  
communiquer avec Madame Gélinas, à ce moment-là, pour y apporter des précisions, puis elle  
pourra, à ce moment-là, si besoin est, soit qu'elle vous réponde, ou soit qu'elle vienne nous voir  
pour – « *Bon, telle affaire, est-ce que ça vous convient?* » Ça fait que nous, après ça, on –  
l'intermédiaire, ça va être Madame Gélinas. Ça vous va?

2085 **Me SIMON PICARD :**

Merci de votre écoute. Bonne fin de journée.

**M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD :**

2090 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2095 Alors, c'est moi qui vous remercie.

Alors, nous allons faire une pause. Il est très exactement 14 h 36. Si on fait une pause de  
15 minutes, nous allons reprendre à 14 h 51, pour faire 15 minutes de pause. Alors, bonne pause.

2100

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE À 14 h 36**  
**REPRISE DE LA SÉANCE À 14 h 51**

**LE PRÉSIDENT :**

2105

Alors, nous allons reprendre les travaux. Nous allons maintenant donner la parole par lien  
téléphonique à Monsieur Richard Grenier. Donc, est-ce que Monsieur Grenier est en ligne?

**M. RICHARD GRENIER :**

2110

Oui, je suis en ligne, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

2115

Alors, bonjour, Monsieur Grenier. À vous la parole.

---

**M. RICHARD GRENIER (DM11)**

2120

**M. RICHARD GRENIER :**

2125

Oui. Alors, je m'excuse, dans un premier temps, de ne pas pouvoir assister en personne à votre – aux audiences. Alors, je vais essayer de faire mon possible par appel téléphonique, et j'aimerais qu'on fasse un petit peu d'interaction, aussi, pour – tout en parlant, voir si vous avez des questions, au fur et à mesure, pour qu'on se comprenne bien.

Alors...

2130

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM11))**

Début de la phrase à la page 1 : « *Mon nom est Richard...* »

Fin de la phrase à la page 2 : « *... pour tous les citoyens du Québec.* »

2135

**M. RICHARD GRENIER :**

Mon intervention se limite ici uniquement à la portion de ligne, évidemment, dans le secteur de Black Lake dont vous avez parlé, là, depuis des jours sur le sujet.

2140

Alors, mon premier contact avec Hydro-Québec concernant ce projet a été la journée des portes-ouvertes à Thetford Mines, alors qu'Hydro-Québec nous a présenté sa proposition pour le contournement de Black Lake, qui était d'installer des pylônes tubulaires – pas tubulaires, je m'excuse, à treillis métallique de 51 mètres à l'intérieur du périmètre urbanisé de Black Lake.

2145

Moi, je trouve qu'une configuration à treillis métallique est une horreur qui date du siècle dernier. Et c'est pour ça que j'ai décidé de préparer un mémoire, pour voir s'il y avait possibilité d'améliorer la situation et regarder la possibilité de contourner la municipalité de Black Lake d'un autre côté, pour éviter, évidemment, là, tous les effets néfastes sur la ville de Black Lake, tel que l'a décrit précédemment Monsieur le maire, avec tous les impacts économiques, possibilité de ce que vous mentionniez hier aussi d'une marmite qui est en train de s'installer sur nos têtes. Alors, je vais essayer de – j'essaie de mon possible de ne pas avoir de marmite de notre côté, là, pour favoriser le développement de notre municipalité.

2150

2155

Dans un premier temps, j'aimerais vous faire part – je demanderais, s'il vous plaît, d'avoir la figure de la page 17 de mon Annexe 1 qui est à l'écran présentement. Je voudrais seulement

2160 décrire succinctement ce que j'avais proposé dans le temps à Hydro-Québec, qui a été rejeté, et peut-être que, en regardant ça de plus près avec – on voit qu'il y a une impasse actuellement, là, du côté de Hydro-Québec et de notre ville et de la ville de Coleraine. Peut-être qu'en analysant plus, un petit peu – je sais que vous n'avez pas le pouvoir de décision, mais peut-être que ça pourrait donner des idées, là, pour améliorer la situation.

2165 Alors, j'avais expliqué les deux variantes « A » et « B » que j'avais proposées. Ce sont les deux tracés verts sur la carte. Je vais juste la décrire sur le segment à partir du poste de Thetford au nord de la carte. On voit que la ligne passe à côté du poste de Thetford et suit un corridor existant tout le long du – au-dessus de la rivière Bécancour, et elle va tourner vers la gauche en suivant un corridor existant également, et ensuite, je contourne la mine pour ne pas avoir de problèmes d'érosion ou de sol instable dans ce circuit-là, et ensuite, je suis des vallées, je contourne des collines, pour passer près du lac Canard. Alors, on sait que le lac Canard, c'est un petit lac tout petit qui est dans un flanc de – entre deux collines, et par la suite, je descends à flanc de colline pour rejoindre la route 112, et à partir de ce moment-là, sur la grande ligne droite qu'on voit, là, c'est un tracé existant d'Hydro-Québec qui avait, à ce moment-là, deux lignes 69 kV qui alimentaient la région de Mégantic. Alors, j'utilise le corridor existant, là, jusqu'à l'intersection du tracé prévu par Hydro-Québec.

2175 Vous remarquez que, sur le chemin du Petit lac Saint-François, il y a cinq, six maisons, et je proposais de passer à l'arrière de ces maisons-là, là, à 300 mètres en arrière, tandis que le tracé en rouge qu'on voit plus au sud, c'est le tracé proposé par Hydro-Québec, qui passe en avant des maisons. Alors, le loisir de ces maisons-là, évidemment, lorsqu'ils vont être assis sur leur galerie ou dans leur salon, ne vont voir seulement que des gros pylônes en avant de chez eux.

2180 Ensuite de ça, ce tracé-là, la particularité, c'est qu'il est dans une zone d'affectation minière tout le long, et beaucoup de déboisement a déjà été effectué dans les montagnes, et j'utilise pratiquement, là, beaucoup du circuit existant, des corridors existants, et très peu de déboisement. J'ai fait l'analyse des déboisements, et vous allez voir dans mon mémoire que ce que je remarque, 2185 c'est que l'analyse d'Hydro-Québec et la mienne diffèrent grandement concernant le déboisement. Hydro-Québec surestime mes variantes, alors qu'elle sous-estime son tracé initial, dans le sens que partout où j'utilise des corridors existants, Hydro-Québec considère qu'elle doit déboiser quand même ces corridors-là, même s'il y a seulement que des branches ou des chicots qui ont commencé à repousser, tandis que dans son tracé proposé qui est en rouge, Hydro-Québec, 2190 évidemment, a un double corridor de ligne, et dans une portion qui est encore boisée, et Hydro-Québec, je pense qu'elle ne considère pas qu'elle doit déboiser ce corridor-là. Moi, j'ai évalué ça à 12 hectares. C'est la différence que j'ai entre mes tracés et le sien.

2195 Je vais revenir sur ma variante « B ». Alors, c'est une variante que j'avais proposée dans le  
sens pour éviter de passer sur la montagne de la mine. Je passais plutôt du côté est du  
lac Caribou, et cette variante-là, l'avantage qu'elle avait, c'est que – il faut considérer que, du côté  
américain, lorsqu'on regarde leur projet de ligne, eux ont déjà – prévoient un double droit de  
2200 passage pour leur ligne. Alors, ce qu'on prévoit, c'est qu'ils prévoient, évidemment, c'est qu'on va  
avoir une deuxième ligne qui va venir dans notre coin pour alimenter du poste Appalaches, et  
également du côté de Lac-Mégantic, et éventuellement, à court terme, c'est sûr qu'il va y avoir – on  
va devoir construire – Hydro-Québec va devoir construire une deuxième ligne ou une troisième  
ligne pour alimenter la région de Lac-Mégantic.

2205 Alors, l'avantage, ce serait, à ce moment-là, de regrouper toutes ces lignes-là dans un même  
corridor, et ainsi, éviter de passer toutes les lignes autour de Black Lake. Et la proposition que je  
faisais, c'est de – ce tracé-là, étant donné qu'il passe dans une zone forestière, et pour éviter  
d'avoir des pylônes qui sont trop élevés ou trop visibles, à ce moment-là, c'est possible d'utiliser  
des pylônes plus bas, avec une configuration horizontale au lieu de verticale, et je proposais  
2210 d'utiliser exactement les mêmes pylônes qui sont utilisés dans l'État du Maine, c'est-à-dire des  
pylônes tubulaires noirs à profil très bas, pratiquement à la hauteur des arbres, et qui paraissent –  
qui passent quasiment inaperçus dans les milieux forestiers.

2215 Alors, c'était une bonne amélioration du point de vue environnement pour éloigner la ligne de  
notre ville, et en même temps, du point de vue environnement, qui n'était pas trop – qui n'est pas  
trop néfaste. Il n'y a pas de zone de villégiature dans le coin, l'affectation villégiature, c'est  
seulement autour des lacs, une cinquantaine de mètres autour des lacs, et dans ce coin-là, ce  
qu'on voit, c'est que la Municipalité de Coleraine revendique qu'il y a une aire récréoforestière. Elle  
mentionne que c'est une zone de développement domiciliaire, mais sur les flancs, on ne voit rien  
de ça. C'est récréoforestier seulement qu'on voit.

2220 Alors, ce serait tout pour cette figure-là. Je passerais à la figure numéro – la page  
numéro 18, s'il vous plaît. Je ne sais pas si elle apparaît à votre écran?

2225 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, elle apparaît.

**M. RICHARD GRENIER :**

2230 Bon. OK. Sur la page 18, j'avais proposé également deux sous-variantes, les sous-  
variantes A1 et A2 qui passaient sur la zone minière. Je prévoyais ces deux-là au cas où Hydro-  
Québec considérait que mes tracés étaient trop longs, mais en réalité, c'est la même longueur et le

2235

même déboisement, et ce qu'on – je proposais la variante A2, qui passe du côté gauche du puits de la mine Asbestos Corporation – Canadian, mais hier, Monsieur le Président, vous m'avez fait peur, avec la question d'éboulements et d'études qui ont été faites dans la région, que vous aviez lues, et que c'était dangereux de passer une ligne dans ce coin-là. Alors, je consens à la retirer, cette variante-là, tout simplement, pour éviter d'avoir des problèmes d'écoulement de terrain.

2240

Et, en passant, j'aimerais savoir s'il était possible d'avoir, sur votre site, cette documentation-là concernant l'effondrement des terrains dans ce coin-là, pour qu'on puisse en prendre connaissance pour nous puis voir, là, par simplement curiosité.

**LE PRÉSIDENT :**

2245

Oui. Si vous permettez, c'est qu'on va prendre ça en note. J'ai l'adresse. C'est un groupe de recherche qui est à l'Université Laval. Donc, l'adresse, on peut la mettre en ligne, et les documents, il y en a certaines des études – il y a sept, huit études, il y en a deux ou trois en français, les autres sont en anglais, mais à ce moment-là, on va simplement mettre la page Web du site de ce groupe de recherche là de l'Université Laval, et les gens peuvent accéder, à ce moment-là, via le site Web, aux différentes études. Il y en a au moins sept, là, ou huit...

2250

**M. RICHARD GRENIER :**

OK.

2255

**LE PRÉSIDENT :**

... qui ont été faites, là, après l'effondrement. Alors, on prend ça en note puis on va mettre ça...

2260

**M. RICHARD GRENIER :**

OK. Merci beaucoup.

2265

**LE PRÉSIDENT :**

... comme document – un hyperlien déposé par la commission. Ça va être sous la cote – une cote qu'on appelle « DD ». Donc, ça va être – normalement – je pense qu'il n'y en a pas encore, donc, ce serait le DD1 – ou DD2, là, si jamais on en avait mis un. Donc, vous pourrez aller voir, on va essayer de faire ça dans les prochains jours.

2270

**M. RICHARD GRENIER :**

2275 OK. Je vous remercie beaucoup. Ensuite, j'avais proposé la sous-variante A1, qui passe  
par la mine, effectivement, et, en fait, j'ai proposé une solution telle quelle, mais il y en a plusieurs.  
Ça pourrait passer n'importe où dans ce coin-là. Monsieur le maire, cet après-midi, a mentionné  
que c'était possible, là, n'importe où, de passer dans ce coin-là. Je pense que, même, il y avait un  
circuit 69 kV qui passait par là. Ce serait facile de le suivre. Et je pense que du point de vue  
2280 éboulements, ou des choses comme ça, stabilisation des sols, qu'il n'y aurait aucun problème pour  
cette portion-là. Alors, ce serait une ligne qui pourrait suivre ce tracé-là, et qui passerait par  
l'ancien village de Crabtree, et qui reviendrait rejoindre la ligne verte.

2285 Hier, on mentionnait qu'il y avait -- Hydro-Québec mentionnait, la semaine dernière, qu'il y  
avait beaucoup de -- dans son tracé à elle, en fait, qui était le passage entre ma variante A1 et A2  
directement au-dessus du puits, mentionnait qu'il y avait des problèmes de stabilité de sols pour  
cette variante-là, c'était une des contraintes principales pour vouloir la rejeter. Je ferais remarquer  
à la commission que, dans leur tracé eux-mêmes, lorsqu'on regarde le tracé rouge, leur ligne  
passe près de plusieurs haldes qui sont des sols instables également. Elle passe près du puits de  
la mine -- ancienne mine Vimy, elle passe près du puits de la mine Lac Asbestos, qui possiblement  
2290 pourrait être déficitaire aussi, et passe sur un terril de pierre qui -- des sols instables. Alors, moi, je  
considère que leur tracé à eux est autant ou sinon plus instable ou plus difficile à traverser que ma  
proposition, là, qui était la sous-variante A1.

**LE PRÉSIDENT :**

2295 Monsieur Grenier, je vous indique qu'il vous reste trois minutes.

**M. RICHARD GRENIER :**

2300 Ah! OK. Bon. Je vais -- pardon. OK. Alors, je vais passer -- alors, ma conclusion, là, là-  
dessus, c'est que, finalement, du point de vue ouverture de nouveaux corridors, moi, je ne voyais  
pas que c'était plus long. Vous allez voir, dans mon rapport, j'ai un paquet de tableaux, là, qui font  
toutes les distances, les superficies, le déboisement, et qui sont -- les deux tracés sont à peu près  
équivalents, sauf que les miens, là, sont -- au point de vue déboisement, j'ai beaucoup plus --  
2305 moins de déboisement que le tracé proposé par Hydro-Québec, justement par le fait qu'il y a un  
12 hectares qui est différencié entre les deux.

Et j'aimerais également porter votre attention que, du point de vue coût de la variante  
d'Hydro-Québec qu'elle propose, eux mentionnaient que, du point de vue coût, c'est à peu près  
2310 équivalent. Moi, dans mon rapport, vous allez voir que je fais une évaluation des coûts, et puis eux

2315

arrivent avec des coûts à 1,2 million du kilomètre pour leur tracé, et même moins dispendieux que la variante, alors qu'ils utilisent des tracés avec des tubulaires, et que lorsqu'on évalue le coût total du projet à 250 millions pour 100 kilomètres, ça revient à 2,5 millions du kilomètre. Alors, je ne sais pas comment qu'Hydro-Québec peut évaluer le coût de la ligne à 1,2 million alors que la totalité du projet est évaluée à 2,5 millions.

2320

Alors, ma conclusion serait que, pour toutes ces raisons-là, pour toutes les raisons invoquées par Monsieur le maire cet après-midi, je considère que les tracés, ou la sous-variante A1, exemple, est plus courte que le tracé proposé par Hydro-Québec, il y a moins de déboisement à faire, il y a moins de problématiques au niveau environnemental, il ne repasse à côté d'aucune maison, aucun résidence, en plus que la Direction de la santé favorise – c'est hier soir, favorise cette variante-là parce qu'elle a moins d'impact pour la population, moins de stress psychologique.

2325

Il ne faut pas oublier que le tracé d'Hydro-Québec passe, à certains endroits, à 30 mètres et à 50 mètres des maisons existantes, et hier, ce que j'ai entendu, c'est que quelqu'un disait que -- étant donné que ça passe à côté d'une ligne existante, qu'il n'y avait pas d'aspect visuel additionnel pour la population, mais c'est totalement faux. Parce qu'avec des pylônes de 51 mètres de haut à côté des pylônes à portique de bois, la différence est énorme.

2330

Alors, ce serait ma conclusion, Monsieur le Président.

#### **LE PRÉSIDENT :**

2335

Alors, Monsieur Grenier, je vous remercie. Alors, je veux aussi – bien, vous aviez posé, d'ailleurs, des questions, en première partie de l'audience publique, un peu sur le même sujet, et on a effectivement échangé avec le maire de Thetford Mines tout à l'heure. C'est sûr qu'on n'a pas encore rédigé notre rapport, puis là, on essaie de voir qu'est-ce qu'on – comment on peut amener la question, hein, parce qu'il y a deux hypothèses de travail. Parce que nous, on peut dire : « *Bien, il faut essayer de voir que les gens se parlent, pour essayer de convenir d'une solution* » -- disons minimalement, au moins acceptable pour les parties, mais quand je dis « *les parties* », entre autres, bon, on parle de la Ville de Thetford Mines, bon, c'est le représentant de ce territoire-là, il y a la Municipalité de Coleraine, aussi, qu'il ne faut pas oublier, tant qu'à moi, là, tu sais, c'est – puis comme je le disais hier soir, il faut essayer de voir si c'est possible. C'est certain que, ultimement, le – le gouvernement pourrait être amené à trancher ni plus ni moins, là, même si ce n'est pas le gouvernement, parce que dans la mécanique d'autorisation des projets, ce n'est jamais le gouvernement qui dit : « *Tu passes* » -- dit à un initiateur de projet : « *Tu fais ça comme ça* », hein. Ce n'est pas ça. C'est quand le gouvernement a une objection, il demande à l'initiateur de lui faire des propositions, et s'il juge la proposition acceptable, à ce moment-là, le gouvernement y réfère dans le décret d'autorisation, dans ce cas-là. Alors, il faut bien comprendre la mécanique.

2345

2350           Donc, ultimement, c'est toujours – ça appartient toujours à l'initiateur de proposer une  
solution acceptable pour le gouvernement, auquel cas il n'autorise pas le projet. Alors, c'est  
comme ça qu'il faut le voir. Maintenant, avant d'en arriver là, c'est comment nous, on peut essayer  
de suggérer, comme toujours, nous, on est aviseurs, donc, le ministre de l'Environnement et de la  
2355           Lutte contre les changements climatiques, c'est lui qui tient le crayon à savoir vers quelle direction,  
autrement dit, le dossier va prendre, notamment sur l'aspect du secteur de Thetford Mines. Alors,  
nous, on essaie de voir qu'est-ce qu'on pourrait proposer, là, qui serait susceptible, là, d'intéresser  
les gens, et qui serait porteur, là, mais encore une fois, la solution qu'on entrevoit actuellement  
n'est pas nécessairement garante d'une solution qui est évidente, là, hein. Il faut bien prendre  
conscience de ça à ce stade-ci. Mais comme on l'a dit à plusieurs reprises, il y a un problème,  
2360           donc, c'est une lumière rouge pour nous dans le secteur de Thetford Mines, donc, qui doit être  
discuté, ce qu'on souhaite, nous, on estime que ça doit être discuté entre les parties. C'est ce  
qu'on peut vous dire sur ça.

2365           Donc, comme je vous dis, on a pris connaissance de votre mémoire, vous avez fait un  
historique, aussi, assez détaillé sur vos propositions, l'ordre chronologique de vos propositions, ça  
fait qu'on est quand même bien étoffé, mais la nuance, c'est que, à ce stade-ci, nous, on n'ira pas  
dire : « *Bien, ça doit être telle sous-variante plutôt que telle autre* », donc, on – si on dit : « *Bien, les  
gens devraient se parler et tenter d'en arriver à une entente* », bien, ça va être en fonction de tout  
ce qui est sur la table, là. Bien entendu, c'est aux gens de décider entre eux s'ils peuvent  
2370           s'entendre sur une solution plutôt qu'une autre.

Est-ce que mon collègue veut ajouter quelque chose?

2375           Ça fait que ça va comme ça? Ça fait que, Monsieur Grenier, je vous remercie pour votre  
contribution.

**M. RICHARD GRENIER :**

2380           OK. Merci beaucoup. Au revoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, bonne journée.

2385           Nous allons maintenant inviter Nature Québec -- j'ai le nom de Madame Alice-Anne Simard --  
à s'avancer à la table. Donc, tout est beau, vu qu'il n'y avait pas d'intervenant avant, la table a été  
nettoyée.

2390 Alors, bonjour Madame. À vous la parole.

---

**NATURE QUÉBEC (DM5)**  
**Mme ALICE-ANNE SIMARD**

2395 **Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Bonjour. Bonjour. Merci, Messieurs les Commissaires. Merci à toute l'équipe du BAPE.

2400 Alors, mon nom est Alice-Anne Simard. Je suis la directrice générale de Nature Québec. Nature Québec, c'est une organisation environnementale qui existe depuis près de 40 ans. On sensibilise, mobilise et agit pour que la société québécoise valorise la biodiversité, protège les espaces naturels et les espèces, favorise le contact avec la nature et gère de façon durable les ressources.

2405 Alors, aujourd'hui, je vais vous présenter notre mémoire sur la ligne Appalaches-Maine. Tout d'abord...

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM5))**

2410 Début de la phrase à la page 1 : « *Nature Québec est d'avis...* »

Fin de la phrase à la page 2 : « *... des limites du parc national Frontenac a été suivie.* »

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

2415 Donc, notre mémoire, je vous le dis, je vais vous parler particulièrement, là, de la portion de la ligne qui traverse le parc national de Frontenac. Donc, comme c'est une mesure qui est exceptionnelle, puisque, comme je le disais, ça ne reflète plus les besoins d'acquisition du parc, et la recommandation que nous, Nature Québec et plusieurs groupes environnementaux, on avait faite de soustraire la superficie du parc national de Frontenac va être suivie, oui, c'est une mesure exceptionnelle, mais on croit que ça risque tout de même de créer un précédent dangereux pour les parcs nationaux, alors on demande en échange des mesures de compensation qui sont exceptionnelles aussi et qui sont exemplaires, pour s'assurer que le promoteur pourra pallier, là, à la perturbation des milieux naturels et des espèces menacées et vulnérables, et surtout, empêcher que cette situation-là de modification aux limites d'un parc national devienne la norme pour un passage d'une ligne énergétique.

2420

2425

2430 Donc, dans le tracé retenu, juste pour vous situer, la ligne d'interconnexion va intercepter l'extrémité sud-ouest du parc national de Frontenac sur une distance, là, de 590 mètres, et c'est un rectangle, en fait, là, qui est adjacent au parc national, là, qui a une largeur d'environ 25 mètres. Pourtant, en vertu de la *Loi sur les parcs*, toute forme de prospection, d'utilisation, d'exploitation des ressources forestières, minières ou énergétiques, de même que le passage d'équipements ou d'infrastructures de transport d'énergie, sont interdits dans les parcs nationaux, et voilà pourquoi il faut plutôt, bien, soustraire ce territoire du parc national.

2435 Il y a une option qui avait été envisagée par le promoteur d'enfouir la ligne sous les 590 mètres d'emprise, finalement, dans les limites du parc. Par contre, nous sommes d'avis, à Nature Québec aussi, là, qu'il y a trop d'impacts sociaux, environnementaux, et économiques aussi, et de toute façon, on ne peut quand même pas mettre une ligne sous un parc national, on ne réglerait pas le problème d'une ligne électrique dans un parc national. Donc, nous sommes d'avis que – cette option-là a été rejetée, puis nous sommes d'accord avec ça.

2440 Sinon, Hydro-Québec a aussi évalué un tracé qui contournerait le parc national de Frontenac, mais là encore, ce passage-là ne serait pas plus acceptable, parce qu'il y aurait encore des impacts environnementaux et sociaux importants, notamment, ça traverserait un complexe important de milieux humides, ça traverserait aussi à deux reprises la route panoramique des sommets, et ça fragmenterait sur une pleine largeur l'emprise d'une érablière familiale qui est exploitée. Donc, considérant ces différents aspects-là, nous sommes d'avis aussi, comme le promoteur, que de contourner le parc national de Frontenac, ce n'est pas la meilleure solution.

2450 Donc, nous avons déjà, en février 2019, avec d'autres groupes environnementaux, recommandé à Hydro-Québec de plutôt soustraire la superficie de l'emprise de la ligne d'interconnexion des limites du parc national de Frontenac, et donc, d'entamer une procédure de modification des limites de ce parc-là. Par contre, il faut comprendre que cette situation-là, elle est acceptable seulement parce que le secteur concerné dans le parc national de Frontenac se situe dans une zone dont l'historique d'acquisition ne reflète plus nécessairement les besoins du parc. C'est une zone qui est à l'origine. C'est un petit rectangle qui avait été aménagé là pour installer une entrée pour le parc à partir de la route 161, un poste d'accueil, par exemple, puis ça n'a jamais vu le jour, finalement, et ce n'est toujours pas prévu. Donc, c'est une situation qui est bien particulière, et c'est un zonage, aussi, qui est un zonage d'ambiance, qu'on appelle. Donc, dans les parcs nationaux, il y a des zonages d'ambiance, de service, de préservation, ou de préservation extrême. Comme c'est une zone d'ambiance, ce n'est pas une zone qui a une grande valeur écologique, et, par contre, si ça avait été dans un autre type de zonage – de préservation, par exemple – bien, on aurait considéré ce tracé-là comme inadmissible, parce que, évidemment, il faut protéger ce territoire.

2470 Donc, considérant l'historique d'acquisition, considérant le zonage, nous sommes d'accord pour dire c'est une mesure exceptionnelle de modifier les limites du parc national de Frontenac. Par contre, on est tout de même préoccupés par le précédent que cette option crée pour l'ensemble des parcs nationaux du Québec. On ne veut pas que ce soit possible pour n'importe quel projet énergétique, de transport d'énergie -- on pense, oui, présentement, on parle d'une ligne d'électricité, mais ça peut être un pipeline, par exemple -- on ne voudrait pas que ça crée de précédent, et que pour faciliter des passages comme ça de transport d'énergie, on modifie des limites de parc nationaux.

2475  
2480 Donc, pour compenser, il faut vraiment que ce soit bien clair que le passage d'une ligne électrique dans un parc national, ce n'est pas souhaitable, et que tout empiètement pour tout autre projet de quelque nature que ce soit dans un parc national, mais aussi dans une aire protégée publique ou privée, devrait toujours être évité. Une ligne d'interconnexion dans un parc national, c'est une situation d'exception, et ça justifie une compensation exemplaire. Donc, mesure exceptionnelle, compensation exceptionnelle, c'est ce qu'il faut comprendre, et on a été heureux d'apprendre qu'Hydro-Québec pensait justement s'engager, en fait, dans l'étude d'impact, à mettre en place des mesures de compensation au passage de la ligne pour compenser pour les pertes de superficie au parc national de Frontenac.

2485  
2490 On tient toutefois à réitérer que ces mesures-là doivent être vraiment exemplaires, et surtout dissuasives, pour que les modifications d'un parc national ne deviennent jamais la norme. Donc, là, on a appris dans les premières parties de la séance qu'il y avait des négociations présentement entre Hydro-Québec, le MFFP puis la Sépaq, mais on n'a pas toutes les informations, et donc, on ne peut pas dire, finalement, si on est d'accord avec cette compensation-là qui est négociée présentement, mais pour nous, c'est évident que le projet devrait faire l'objet d'une décision seulement quand les mesures de compensation seront précisées.

2495 Dans les mesures de compensation que l'on recommande, qu'on avait déjà recommandées en février 2019 avec d'autres groupes environnementaux, il y en a trois. La première mesure de compensation, c'est que les frais d'achat du terrain qui sera soustrait au parc national de Frontenac soient assumés par Hydro-Québec. Donc, oui, Hydro-Québec n'acquiert pas de terrain, mais elle pourrait quand même défrayer les frais d'achat, par exemple, par une municipalité ou un organisme de conservation qui voudrait l'acquérir.

2500  
2505 On veut aussi qu'il y ait une acquisition et l'intégration d'autres milieux naturels adjacents qui seraient d'intérêt aussi, et adjacents au parc national de Frontenac, à raison d'un ratio de quatre pour un. Ce que ça veut dire, c'est qu'il y ait une compensation pour qu'on quadruple la superficie qui est perdue pour le parc national Frontenac, qu'on la remplace par, donc, un milieu naturel qui serait protégé aussi, adjacent au parc national de Frontenac. Ça peut-être par un agrandissement

2510 du parc, mais ça peut être aussi par une autre mesure de conservation, un autre type d'aire protégée, publique ou privée. En fait, c'est d'y aller avec ce que la table d'harmonisation du parc national de Frontenac va recommander, mais on veut quand même qu'il y ait ce ratio-là de quatre pour un, pour s'assurer justement que ce soit une compensation qui est exemplaire, et que ces coûts d'acquisition là, évidemment, et d'intégration, soient aux frais du promoteur -- d'Hydro-Québec. Dans la mesure du possible, il faudrait que ces superficies-là soient suffisantes pour intégrer un écosystème en entier – par exemple, un complexe de milieux humides – ou maintenir la connectivité avec des milieux naturels adjacents au parc.

2515 Et notre troisième mesure de compensation, on veut que le promoteur fasse un don au moins de un million de dollars. Ce don-là servirait à la mise en valeur et à la restauration d'écosystèmes, soit au sein du parc national de Frontenac, ou dans les autres parcs du réseau de la Sépaq, surtout dans le Sud-Ouest du Québec, pour compenser.

2520 Donc, ce sont des mesures de compensation qui sont exemplaires, qui sont dissuasives, pour s'assurer que la situation actuelle ne devienne pas la norme. Ça, c'est au niveau du parc national de Frontenac.

2525 Au niveau de la justification de la ligne, la justification du projet, selon le promoteur, ce projet-là s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement de l'entreprise qui vise à accroître sa capacité d'exportation d'électricité vers le marché de la Nouvelle-Angleterre, mais à Nature Québec, on demeure à tout le moins inquiets face au manque de vue d'ensemble d'Hydro-Québec par rapport à ses projets d'exportation. On demande d'ailleurs à Hydro-Québec de déployer une stratégie globale en matière d'exportation d'électricité aux États-Unis, pour éviter ce  
2530 qui se passe depuis plusieurs années, c'est-à-dire une étude à la pièce d'opportunités, avec des approches qui sont encore traditionnelles et qui sont peu innovantes. Déjà, c'est une préoccupation qu'on a signalée, Nature Québec, au promoteur, là, dans le cadre du défunt projet d'interconnexion Québec-New Hampshire, là, Northern Pass.

2535 Par ailleurs, la stratégie d'Hydro-Québec en tant que société d'État, selon nous, devrait être harmonisée avec les orientations gouvernementales en matière de transition énergétique sur un horizon d'au moins 20 ans, et surtout, il faut comprendre qu'Hydro-Québec, bien, c'est une société d'État, c'est un bien commun, et on pense, à Nature Québec, que l'avenir des projets d'exportation d'Hydro-Québec devraient être discutés collectivement par la population québécoise, parce que ça  
2540 nous appartient, et on ne peut pas tout simplement se contenter que les dirigeants d'Hydro-Québec étudient à la pièce des projets sans qu'on ait un réel débat de société sur qu'est-ce qu'on veut réellement faire avec ces projets d'exportation là.

2545 Surtout, on voudrait s'assurer qu'il n'y ait pas une vision à court terme qui prive le Québec  
d'un approvisionnement en électricité propre, pour nous permettre d'atteindre nos réductions de  
gaz à effet de serre, et nous permettre aussi de devenir indépendants aux énergies fossiles. On  
trouverait ça regrettable que des contrats de vente aux États-Unis contraignent notre  
gouvernement à envisager à court terme, là, des projets de développement hydroélectriques qui  
2550 impacteraient nos rivières. Bref, on ne veut pas qu'on soit obligés d'harnacher de nouvelles  
rivières parce qu'on a des contrats d'exportation aux États-Unis, et on ne veut pas non plus que  
notre transition énergétique soit ralentie parce qu'on n'a pas assez d'électricité propre parce qu'on  
en exporte aux États-Unis. Et on veut plutôt qu'il y ait un débat de société sur qu'est-ce qu'on fait,  
quel vaste chantier on peut faire, d'efficacité énergétique, par exemple, ou de développement de  
2555 nouvelle énergie renouvelable par Hydro-Québec, pour s'assurer que ça réponde à nos besoins  
d'électrification au Québec, et qu'on puisse aussi répondre aux besoins d'électrification de nos  
voisins et voisines.

D'ailleurs, on trouve ça déplorable que, lors de la première partie de l'audience, le  
représentant d'Hydro-Québec s'est targué d'influencer à la baisse la consommation d'énergie  
2560 fossile en Nouvelle-Angleterre. Présentement, il n'y a pas d'entente, il n'y a pas de contrat, il n'y a  
pas d'accord chiffré à cet effet, et le problème est que cette électricité-là qu'on va exporter pourrait  
tout simplement s'ajouter à l'offre déjà actuelle d'énergie dans les états concernés, et qu'il n'y  
ait pas de réelle réduction de gaz à effet de serre, surtout...

2565 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Simard, il vous reste trois minutes.

2570 **Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Parfait. J'ai presque terminé – surtout si, ici, ça ralentit notre transition énergétique, et que,  
2575 finalement, ça s'ajoute tout simplement à leur cocktail énergétique là-bas aux États-Unis, mais  
c'est la planète entière qui va être perdante. Ça ne sera pas des émissions de gaz à effet de serre  
– des réductions suffisantes, et je vous le rappelle, d'ici 30 ans, on doit couper de 50 % nos  
émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Donc, il faut garder ça en tête.

Sinon, juste rapidement, au niveau des espèces menacées et vulnérables, il faut quand  
même mentionner que l'adiante des montagnes vertes, qui a été retrouvée sur le territoire,  
2580 finalement, de – sur le tracé, c'est une espèce qui est endémique, ici, au nord-est de l'Amérique du  
Nord. C'est-à-dire qu'on ne la retrouve nulle part ailleurs dans le monde. Donc, oui, elle est  
abondante dans la région ici, mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas y faire bien attention, parce

que si on la fait disparaître, bien, c'est fini à tout jamais, parce qu'il n'y en a pas ailleurs dans le monde.

2585 Sinon, il a été mentionné aussi, dans l'étude d'impact, qu'il y avait des inventaires complémentaires qui seraient réalisés à l'été 2019 pour valider la présence d'autres espèces menacées ou vulnérables, et là, nous, on n'a pas réussi à comprendre si ces études-là avaient été – ces inventaires-là avaient été vraiment réalisés, est-ce qu'il y a d'autres espèces qui avaient été  
2590 retrouvées dans l'aire d'étude, on ne le sait pas. Donc, juste savoir s'il y a des nouvelles observations qui ont été faites, le rajouter à la documentation, et avoir les mesures d'atténuation nécessaires pour ces espèces.

Et, finalement aussi, au niveau des espèces exotiques envahissantes, pour nous, c'est bien important aussi que, oui, on reconnaît les efforts qu'Hydro-Québec fait pour minimiser l'introduction  
2595 des espèces exotiques envahissantes lors des travaux, mais il faut quand même comprendre que les sols peuvent conserver des semences viables pendant plusieurs années, puis qu'un plan de suivi sur une période d'au moins 10 ans à l'intérieur de l'emprise traversant le parc devrait être mis en place par les autorités, et que tout foyer d'infestation potentielle devrait être éliminé, et les coûts associés défrayés par le promoteur.

2600 Donc, en terminant, on est aussi conscients qu'il y a plusieurs considérations de nature sociale qui ont été soulevées par des citoyens et citoyennes des municipalités, et qui vont devoir composer avec cette nouvelle infrastructure-là dans leur paysage. On ne couvre pas ces aspects-là dans notre mémoire, parce que ça s'éloigne un peu de notre mission, mais on trouve que ces  
2605 aspects-là sont quand même importants, on ne veut pas minimiser leur importance, mais on a quand même voulu se concentrer, là, sur les aspects au niveau principalement du parc national de Frontenac, l'exportation d'électricité, les espèces menacées et vulnérables.

Donc, voilà. Merci.

2610

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie pour votre mémoire. Juste en passant, vu que c'était dans la page 9, la question des fameux inventaires réalisés – qui auraient été réalisés en 2019, on va vérifier ça...

2615

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Parfait.

2620 **LE PRÉSIDENT :**

... s'ils sont déjà déposés ou s'ils sont à venir, là. On va poser une question à Hydro-Québec sur cet aspect-là.

2625 **Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Parfait.

2630 **LE PRÉSIDENT :**

Avant de laisser la parole à mon collègue, je vais revenir juste sur une précision. C'est dans le cadre du projet, donc, on sait que le projet doit obtenir une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, mais pour ce qui est du passage de la ligne dans le parc national de Frontenac, c'est en vertu de – il faut qu'il y ait une autorisation, autrement dit, une modification aux limites du parc en vertu de la *Loi sur les parcs*.

2635 C'est important de mentionner ce qui avait été envisagé, que la commission ait le double rôle, hein, il y a une tentative de faire une modification à la *Loi sur les parcs* pour permettre de jumeler un projet de modification à un projet du BAPE, mais c'était dans le projet de loi 61, donc, ça n'a pas été...

2640 **Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Qui avait plusieurs autres problèmes, donc...

2645 **LE PRÉSIDENT :**

2650 Oui, il y avait plusieurs choses. Donc, au début, ils avaient le ministère de – le MFFP avait, disons, parti ses processus de consultation, justement en fonction des dates prévues pour le mandat, mais ça n'a pas été le cas. Alors, c'est certain que nous, on peut en parler, on peut en faire état dans notre rapport, mais je pense qu'il y a une nuance qui est très importante à faire, là, hein. La commission n'a pas le mandat, hein, pour faire, disons, des propositions, parce que la loi, de la façon qu'elle est faite, c'est que le ministre – le MFFP nomme un – quand il y a des audiences, par exemple, il va nommer un représentant. Donc, on n'est pas les représentants, à ce moment-là, du ministre des Forêts, de la Faune et des Parc dans le dossier actuel. Ça ne nous empêche pas d'en traiter, mais je pense qu'il y a une nuance à faire pour mettre les – donner l'heure juste sur cet aspect-là, là.

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

2660

Bien entendu. Mais comme je le disais, ça fait déjà plus d'un an et demi que c'est des mesures de compensation qu'on suggère à Hydro-Québec. Donc, on essaie d'en parler partout, et si vous pouvez les mentionner évidemment dans votre rapport, on espère que, de cette façon-là, Hydro-Québec s'engagera à les mettre en œuvre aussi.

2665

**LE PRÉSIDENT :**

Tu sais, des fois, il y a des subtilités. Disons dans l'emprise, on est en terre publique, hein. Ça veut dire, même si c'est sorti, ce serait encore une terre publique. Donc, je peux me tromper, mais je ne pense pas que Hydro-Québec acquerrait le terrain. Donc...

2670

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Non. C'est ça. Comme je le...

2675

**LE PRÉSIDENT :**

... il passerait une servitude...

2680

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2685

... et ça resterait une terre publique. Donc, ça veut dire, de la terre publique, c'est sûr qu'il peut avoir des ententes, on le voit avec les municipalités, il y a des lots intra-municipaux, puis – que le gouvernement peut confier au moins la gestion aux municipalités, des choses comme ça, mais je pense que ça resterait une terre publique, là, le...

2690

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Mais comme je le mentionne dans mon mémoire, en fait, oui, évidemment, Hydro-Québec n'acquiert pas de terrain, mais nous, ce qu'on suggère, c'est si ce terrain-là doit être vendu, par exemple, parce qu'il pourrait être vendu à un organisme de conservation qui en ferait une espèce de milieu protégé quand même privé...

2695

**LE PRÉSIDENT :**

2700 Mais j'ai l'impression que ça va demeurer une terre publique, donc, il peut y avoir d'autres types de sous-ententes, là.

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

2705 C'est ça. Mais s'il y a des coûts associés à ce transfert-là, bien, évidemment, que ce soit défrayé par le promoteur.

**LE PRÉSIDENT :**

2710 J'ai vraiment l'impression. Mais j'imagine aussi que, quand Hydro-Québec acquiert des servitudes, ils paient pour la servitude. Donc, je présume que, dans ce cas-ci, le ministère de la Faune va lui demander une compensation qui est équivalente. On le voit dans les modalités, si on regarde les modalités de l'entente UPA -- Hydro-Québec-UPA concernant la valeur des terrains, donc, Hydro-Québec, bon, prend la valeur du terrain et donne une surprime sur la valeur du terrain. Je ne peux pas présumer de qu'est-ce qui seront les exigences exactes, là, du ministère de la Faune, là, dans ce cas-ci, mais on peut s'imaginer qu'ils vont s'inspirer de ces mesures-là pour avoir une compensation financière qui va au-delà de la valeur du terrain, là, mais c'est eux qui vont décider ça.

2720 Donc, je vais laisser la parole à mon collègue.

**LE COMMISSAIRE :**

2725 Oui. Merci. Bien, peut-être – premièrement, je voulais juste savoir, le rapport quatre pour un en termes de valeur que vous proposez, d'où vient le quatre – ce rapport-là? Est-ce que c'est fondé sur des recommandations ailleurs ou sur une pratique quelconque?

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

2730 C'est vraiment pour s'assurer que ce soit une compensation qui soit exemplaire, donc, que un pour un, ce ne soit pas suffisant. On veut s'assurer, justement, que le promoteur n'ait pas à payer seulement la compensation de base comme vous le mentionnez, mais qu'au contraire, on ait une compensation exemplaire qui soit dissuasive, pour s'assurer que c'est quelque chose qui ne se reproduise pas, qu'on modifie les limites d'un parc national pour une ligne de transport d'énergie. Donc, c'est un ratio comme ça pour que ce soit dissuasif.

2735

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

2740

**LE PRÉSIDENT :**

Ça pourrait être cinq pour un. C'est juste ça. Si ce n'est pas suffisamment dissuasif, ça pourrait être cinq.

2745

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Oui. Je dois avouer que c'est notre consultante, à ce moment-là, que le ratio quatre pour un, je devrais vérifier, mais je pense que c'est quelque chose comme ça, oui.

2750

**LE COMMISSAIRE :**

OK. Mais ce n'est pas – ce n'est pas fondé sur, disons, une expérience ailleurs, ou...?

2755

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Il faudrait que je vérifie si – il y a probablement d'autres expériences ailleurs que c'est – il y a eu des compensations un peu similaires, là, c'est certain.

2760

**LE COMMISSAIRE :**

OK. Merci. En ce qui concerne la justification du projet, vous déplorez l'absence de balises qui encadrent la stratégie d'exportation d'Hydro-Québec, puis vous semblez demander à Hydro-Québec elle-même de dévoiler une stratégie. Je pense qu'ils ont un peu -- au cours de la première partie, ce qu'ils nous ont expliqué, puis je pense qu'on peut retrouver dans leurs documents, c'est que Hydro-Québec a une stratégie qu'on pourrait peut-être qualifier d'opportuniste, là, sans – sans jugement de valeur, mais qu'elle saisit les opportunités d'affaires au moment et à l'endroit où ces opportunités-là apparaissent. Donc, est-ce qu'on comprend bien, dans ce que vous proposez, c'est que – j'essaie de voir, il me semble que c'est peut-être un peu plus dans le – est-ce que ce ne serait pas davantage la responsabilité du gouvernement du Québec de s'assurer d'avoir un tel encadrement? Parce que Hydro-Québec répond aux besoins du marché, et la façon dont le marché est structuré en Nouvelle-Angleterre ou aux États-Unis en général, bien, il fonctionne par appels d'offres, et on réagit, à ce moment-là, sur des appels d'offres ponctuels.

2765

2770

2775 **Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

2780 Bien, c'est drôle que vous le mentionniez, parce que, selon nous, Hydro-Québec ne devrait pas seulement répondre aux besoins du marché. Hydro-Québec, c'est une société d'État; ça devrait répondre aux besoins de la société québécoise aussi. C'est ça la nuance, aussi, qui est importante de faire. D'avoir une stratégie, oui, peut-être qu'Hydro-Québec a une stratégie d'exportation qui va avec les opportunités, mais il faut aller plus largement que ça, parce qu'on ne voudrait pas, justement, à cause des contrats qui seraient avec les États-Unis, qu'on soit obligés, bien, finalement, de se mettre à harnacher de nouvelles rivières, puisqu'on n'aura pas assez d'électricité, ou ne voudrait surtout pas, non plus, que ça ralentisse notre nécessaire transition vers l'électrification des transports et des bâtiments, notamment, ici au Québec. Bref, on veut s'assurer qu'il y ait de l'électricité pour tout le monde sans harnacher de nouvelles rivières, sans détruire de nouveaux milieux. Donc, ça nous prend une stratégie beaucoup plus large que seulement une stratégie d'exportation. Ça nous prend un vaste chantier d'efficacité énergétique. Ça nous prend aussi le déploiement de nouvelles sources d'énergie renouvelable, comme l'éolien, par exemple, et le solaire, par Hydro-Québec. Oui, c'est quelque chose que le gouvernement doit – auquel il doit réfléchir, mais Hydro-Québec en tant que société d'État, ça fait partie de son rôle aussi, de comment elle peut fournir, comment elle peut, oui, aider nos voisins à réduire leurs – leurs – voyons -- leurs émissions de gaz à effet de serre – excusez-moi – mais aussi permettre au Québec de réduire les émissions de gaz à effet de serre, pour qu'il y ait une réduction globale. Donc, quand vous dites : « *Bien, ça, c'est plutôt le gouvernement, ce n'est pas Hydro-Québec* », bien, Hydro-Québec, c'est une société d'État. Ça fait partie du gouvernement aussi, là. C'est une vision globale qu'on doit avoir, et pas seulement à la pièce, selon les opportunités.

2795 **LE COMMISSAIRE :**

2800 D'accord. Oui, il y a aussi Monsieur Richard, un peu plus tôt, qui déplorait le fait que Hydro-Québec soit comme engagée dans une espèce de fuite en avant pour toujours produire davantage d'électricité plutôt que de réfléchir à – bon, plus largement, là, comment est-ce qu'on peut, évidemment, être davantage axé sur la transition énergétique, comme vous le dites.

2805 Une des questions qu'on se posait, c'est : compte tenu qu'il y a une – maintenant, avec la révision récente de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il y a eu une ouverture vers les études – les évaluations environnementales stratégiques. Est-ce que c'est une avenue à laquelle vous avez – que vous avez envisagée, ou est-ce que vous avez une opinion sur l'opportunité, peut-être, d'intégrer la transition énergétique, la place de l'exportation, là-dedans, dans une évaluation environnementale stratégique qui, donc, de par sa nature même, là, irait plus largement que les projets pièces à la pièce?

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

2815

Bien, évidemment – puis quand on parle de débat public, c'est une société d'État qu'on devrait collectivement décider de l'avenir aussi de ce qu'Hydro-Québec doit faire, bien, oui, une évaluation environnementale stratégique qui serait notamment chapeautée par le BAPE pourrait être un outil très intéressant pour avoir ce débat public là, et pour pouvoir penser plus globalement et pas seulement à la pièce, comme c'est le cas présentement. Donc, oui, ça pourrait être une bonne option.

2820

**LE COMMISSAIRE :**

2825

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2830

Je voulais juste apporter une petite nuance. On en parlait, on va regarder ce qu'on peut dire dans le rapport là-dessus. C'est certain que ça déborde – ce sont des considérations qui débordent le cadre du projet, de toute façon, de la documentation qu'on a relativement à l'étude d'impact, hein. Par exemple, le projet, quel effet le projet d'exportation, ou même la question de la fameuse batterie du Nord-Est, hein, il y a des professeurs d'université qui font la promotion de la batterie pour augmenter de façon massive, voire tripler les capacités d'interconnexion pour faire du transit d'énergie éolien des États-Unis quand il vente beaucoup, stocker dans les réservoirs, quand il ne vente plus, c'est retransmis, donc, il y a toutes sortes de choses qui circulent.

2835

2840

Alors, c'est sûr qu'on se disait : « *Bien, ici, on a un projet point à point, et l'étude d'impact ne porte que sur ce projet-là.* » Comme je vous mentionnais tout à l'heure, hein, une commission du BAPE n'a pas le pouvoir d'exiger d'un promoteur qu'il produise, qu'il écrive un tableau, ne serait-ce que de deux lignes par deux colonnes, hein. Donc, on ne peut pas faire faire des études. On n'a pas ce pouvoir-là. C'est pour ça qu'on discutait, bon, l'avenue de l'évaluation environnementale stratégique, de la façon qu'elle est décrite actuellement dans la loi, là, je le dis de mémoire, bien entendu, c'est un ministère responsable, hein, il y a toujours un porteur de ballon pour produire l'évaluation, donc, ça prend quelqu'un qui rédige ça. C'est une option. Vous avez dit « *par le BAPE* », mais c'est...

2845

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

2850

Oui – non, excusez-moi, dont les audiences...

**LE PRÉSIDENT :**

Nous, on se garde toujours une petite gêne, au BAPE...

2855

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Oui.

2860

**LE PRÉSIDENT :**

... puis si on parle de ces sujets-là, on va parler du principe. Dans la loi, ça dit que le ministre responsable peut demander au ministre de l'Environnement que ce soit le BAPE, mais ça revient – la décision appartient au ministre responsable. Et je dis ça simplement – ne serait-ce que simplement pour ne pas que nous, on se fasse accuser, en disant : « *Ah! Le BAPE se cherche des mandats.* » C'est pour ça que...

2865

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Bien sûr. Bien sûr.

2870

**LE PRÉSIDENT :**

... il y a le principe, puis on va le regarder...

2875

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Mais faites-vous-en pas, c'est moi qui le dis.

2880

**LE PRÉSIDENT :**

... mais – c'est ça. C'est pour ça.

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

2885

À Nature Québec, on aimerait ça, évidemment, si les audiences publiques d'une évaluation environnementale stratégique comme celle-là pouvaient être chapeauté par le BAPE, parce qu'on reconnaît votre expertise aussi, ne vous en faites pas.

2890 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. On se garde toujours une petite gêne, hein.

2895 **Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

2900 Alors, c'est pour ça. Alors, je vous remercie pour votre contribution.

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

2905 Merci à vous. Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

2910 Alors, nous allons maintenant inviter l'Association de l'industrie électrique du Québec, qui est au téléphone. Donc, j'ai monsieur Denis Tremblay.

**M. DENIS TREMBLAY :**

Oui. Bonjour.

2915 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Tremblay. Donc, à vous la parole.

2920  

---

**ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC (DM13)**  
**M. DENIS TREMBLAY**

**M. DENIS TREMBLAY :**

2925 Oui. Alors – bien, merci beaucoup, Messieurs Germain et McKay. Alors, mon nom est Denis Tremblay, PDG de l'Association de l'industrie électrique du Québec. Alors, j'aimerais d'abord remercier le BAPE. D'abord, je vais m'assurer, vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

2930

Très bien.

**M. DENIS TREMBLAY :**

2935

OK. Alors, j'aimerais d'abord...

**LE PRÉSIDENT :**

2940

Le son est très bon.

**M. DENIS TREMBLAY :**

2945

... remercier le BAPE et toute son équipe pour l'opportunité qui m'est offerte de présenter le point de vue de l'AIEQ pour un projet qui est d'une grande importance pour notre industrie et pour l'économie du Québec. Alors, un merci spécial aussi à Madame Gélinas, si vous me permettez, du BAPE, qui a bien voulu aussi accepter que ma participation puisse se faire par téléphone, bien que j'aurais grandement apprécié, si ça avait été possible pour moi, de le faire en personne, et en profiter pour, évidemment, visiter la belle région de Thetford Mines. Alors, c'est partie remise.

2950

Alors, peut-être un mot sur l'Association de l'industrie électrique du Québec, si vous permettez. En fait, l'AIEQ, un...

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM13))**

2955

Début de la phrase à la page 5 : « *Organisme à but non lucratif...* »  
Fin de la phrase à la page 5 : « *... liés à l'énergie au Québec...* »

(Interruption soudaine de la présentation)

2960

**LE PRÉSIDENT :**

A-t-on perdu la connexion?

Alors, je crois qu'ils ont perdu la connexion. Nous allons tenter de la rétablir.

2965

Monsieur Tremblay?

2970

Parce que j'imagine que Monsieur Tremblay doit aussi suivre les travaux via le Web, donc, il peut voir que la connexion est coupée. Donc, je sais que la connexion avait été établie à partir de notre bureau de Québec.

2975

Ce qu'on peut faire en attendant de tenter de rétablir la connexion, j'avais Monsieur Nicolas Tremblay qui désirait faire une rectification. Donc, je vais l'inviter à venir s'asseoir à la table des intervenants. Donc, aussitôt, après ça, que Monsieur Tremblay aura fait sa rectification, on va rétablir – si possible, on va recommuniquer avec Monsieur – l'autre Monsieur Tremblay, Monsieur Denis Tremblay. Maintenant – bon.

2980

Alors, Monsieur Nicolas Tremblay. Bonjour. Alors, vous désirez faire une rectification?

---

**RECTIFICATION**  
**M. NICOLAS TREMBLAY**

2985

**M. NICOLAS TREMBLAY :**

2990

Oui. Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Donc, je suis Nicolas Tremblay. Je suis chef de projet pour Hydro-Québec. J'aimerais faire quelques rectificatifs et compléments d'information en lien avec les mémoires déposés par la Ville de Thetford Mines et par Monsieur Richard Grenier, portant plus spécifiquement, là, sur le tracé de ligne projeté dans le secteur du quartier de Black Lake. Donc, sur le fond, les précisions sont aussi en lien avec certaines préoccupations qui ont été exprimées lors de la séance d'hier.

2995

Donc, dans un premier temps, c'est clair pour nous, là, c'est manifeste à l'écoute des présentations et tel que discuté lors de la première partie de l'audience publique que nous faisons tous le constat – donc, Hydro-Québec, la Ville de Thetford Mines, la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine et les autres groupes de citoyens concernés, que nous nous trouvons face à une situation complexe qui nécessitera certainement d'autres échanges avec le milieu. Précisons toutefois les éléments suivants.

3000

Au total, ce sont d'abord cinq variantes de tracé qui avaient été évaluées dans le secteur de Black Lake. Donc, le tracé éventuellement retenu...

3005

**LE PRÉSIDENT :**

Par Hydro-Québec; c'est ça?

**M. NICOLAS TREMBLAY :**

3010 Par Hydro-Québec. Le tracé éventuellement retenu dans l'étude d'impact sur  
l'environnement, deux tracés proposés par Monsieur Richard Grenier à titre de citoyen, qui sont  
également documentés dans l'étude d'impact sur l'environnement, un tracé situé à la limite du  
périmètre urbain, pour lequel on considérait aussi la possibilité de déplacer la ligne existante pour  
les jumeler – dans le fond, pour jumeler les deux lignes à la limite du périmètre urbain, et un tracé  
également proposé par le ministère de la Santé et des Services sociaux durant la période  
3015 d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement. Les quatre derniers scénarios  
ont été écartés compte tenu des impacts environnementaux et sur le paysage qu'ils  
représentaient.

3020 Les échanges se sont par la suite poursuivis avec la Ville de Thetford Mines, avec la  
Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, pour trouver un tracé alternatif qui a fait l'objet de  
consultations en mai et juin dernier. C'est important de préciser que cette – appelons-la « *la*  
*variante* » – ce tracé-là a été présenté aux deux municipalités en octobre 2019, telle qu'elle est  
présentée dans le complément à l'étude d'impact, et telle qu'elle a été présentée aux citoyens lors  
de la consultation. Donc, en mai – euh... pardon, pas en mai, en octobre 2019, donc, les deux  
3025 municipalités ont été rencontrées, avec le tracé tel qu'il a été éventuellement présenté en  
complément d'information.

3030 Ce tracé-là, à ce moment-là, n'a pas été rendu public, à la demande aussi des deux  
municipalités, qui préféreraient avoir des échanges entre elles pour en discuter, et c'est ce qui nous  
a menés à une consultation plus tardive. On connaît la suite des événements.

3035 Concernant justement ce tracé alternatif là, c'est important de souligner que la variante qu'on  
appelle « *minière* » mesure environ 12 kilomètres, dont trois dans la mine. Il y a quand même neuf  
kilomètres qui ne sont pas situés dans un terrain minier. C'est quand même important de rappeler  
que, sur l'ensemble de la variante, il y a quand même une proportion importante qui est dans  
d'autres types de milieux que la mine.

3040 Avant de proposer cette variante-là aux municipalités, Hydro-Québec a regardé, à l'intérieur  
du secteur minier, en tout, trois sous-variantes, si on veut, trois possibilités de traverser la mine,  
parce que, évidemment, il y a des enjeux, on en a parlé – vous en avez parlé, Monsieur le  
Président, hier, au niveau de stabilité des sols, et il y a aussi, évidemment, des accumulations  
importantes de résidus, là, qui font en sorte qu'on ne peut pas nécessairement aller installer des  
pylônes au sommet d'un immense empilement de résidus.

3045           Donc, il y en a eu trois. Celui qui a été sélectionné, c'est celui qui paraissait le plus, je dirais,  
certain au niveau stabilité des sols. On a effectué des sondages géotechniques à ces endroits-là  
pour mieux connaître les types de sols qui étaient là et pouvoir mieux, éventuellement, concevoir  
des fondations pour les structures en question. Il y a également – en plus des sondages  
3050 géotechniques, il y a des inventaires environnementaux qui se poursuivent sur le tracé de la  
variante, essentiellement du côté de Coleraine. Je tiens à le mentionner, dans le sens que –  
simplement pour préciser que Hydro-Québec travaille – garde toutes les portes ouvertes et tente  
d'avancer – en fait, de poursuivre l'analyse, la documentation de toutes les options, donc, c'est  
important de le mentionner. Donc, il y a des inventaires qui ont lieu également dans le tracé de la  
3055 variante. Et hier, il était mention de ruban qui avaient été accroché à des arbres le long du tracé  
présenté dans l'étude d'impact. C'est essentiellement du rubanage par les arpenteurs. Donc,  
évidemment, de ce côté-là aussi, il y a des relevés qui ont été faits ou qui se poursuivent, donc,  
dans les deux cas.

3060           Finalement, en ce qui concerne le tracé retenu par Hydro-Québec dans son étude d'impact,  
c'est important de mentionner – de souligner que la servitude à acquérir dans le secteur de Black  
Lake, c'est la servitude – en fait, c'est la largeur la plus petite sur l'ensemble, là, du projet. C'est-à-  
dire que c'est seulement 10,6 mètres qu'Hydro-Québec doit acquérir de nouvelles servitudes dans  
le secteur de Black Lake, donc, c'est quand même important de le souligner.

3065           Aussi, c'est important de rappeler que, compte tenu du milieu, justement, du quartier de  
Black Lake, c'est pour cette raison-là qu'Hydro-Québec suggérait, ou proposait des pylônes  
tubulaires. Tantôt, il a été question de pylônes à treillis. Donc, on proposait des pylônes tubulaires  
dans le secteur – dans le fond, on propose des pylônes tubulaires dans le secteur de Black Lake –  
de conserver un écran boisé, aussi, et on demeure aussi ouverts à discuter d'aménager, ou  
3070 d'aménagements dans l'emprise, avec l'accord des propriétaires, parce que, évidemment, on est  
en terrain privé, que ce soit pour, à titre d'exemple, un sentier pédestre, une piste cyclable, un  
jardin communautaire, donc, des aménagements de ce type-là.

3075           Donc, je vous remercie de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

3080           Très bien. Merci. On m'informe aussi que Monsieur Denis Tremblay est de retour.  
Monsieur Tremblay? Monsieur Denis Tremblay?

**M. DENIS TREMBLAY :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3085

Bon, bien, alors...

3090

---

**ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC (DM13)  
M. DENIS TREMBLAY (SUITE)**

**M. DENIS TREMBLAY :**

3095

Alors, bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

3100

Je ne sais pas quand est-ce que vous vous êtes aperçu que la ligne était coupée, mais je vais vous laisser, autrement dit, reprendre où vous pensez que vous étiez rendu. Je ne sais pas si vous nous suiviez en même temps via Internet?

**M. DENIS TREMBLAY :**

3105

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3110

OK.

**M. DENIS TREMBLAY :**

3115

Oui. Pas de problème. Alors, je reprends. J'ai bien vu où on avait perdu la communication. Alors, je m'excuse. Je ne sais pas où est le problème, mais pas de problème, on va continuer.

3120

Alors, peut-être mon premier commentaire concerne l'importance d'accroître les capacités de transport d'électricité. Si on regarde la consommation globale d'électricité des quatre grands réseaux électriques interconnectés avec le Québec, cette capacité-là ou cette consommation globale là est évaluée à près de 600 térawattheures. Donc...

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM13))**

Début de la phrase à la page 9 : « *Les prix de l'électricité en vigueur... »*

Fin de la phrase à la page 10 : « *... d'énergie électrique de façon économique. »*

3125

**M. DENIS TREMBLAY :**

Alors, ça, c'est très important aussi dans le contexte de ce projet-là, et on ne peut pas imaginer, dans un horizon très court, que ça puisse être le cas. Donc...

3130

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM13))**

Début de la phrase à la page 10 : « *La nature très flexible... »*

Fin de la phrase à la page 10 : « *la marge bénéficiaire de la transaction. »*

3135

**M. DENIS TREMBLAY :**

Donc, notre point de vue sur le projet, Monsieur le Président, c'est d'abord...

3140

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM13))**

Début de la phrase à la page 3 : « *L'Association de l'industrie électrique du Québec appuie... »*

Fin de la phrase à la page 3 : « *... visant à contourner le secteur de Black Lake... »*

3145

**M. DENIS TREMBLAY :**

... des discussions qui sont en cours encore, de ce qu'on peut comprendre, avec les commentaires qui ont été faits à ce BAPE – donc...

3150

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM13))**

Début de la phrase à la page 3 : « *... par la Ville de Thetford Mines... »*

Fin de la phrase à la page 4 : « *... à la portion américaine du projet... »*

3155

**M. DENIS TREMBLAY :**

Malgré tout, si on fait abstraction, ou si on tient compte juste de la portion québécoise du projet, on évalue que 3 500 emplois, dont 2 500 emplois directs et 1 000 emplois indirects seront créés durant la phase de construction, donc, c'est quand même très appréciable.

3160 Enfin, l'AIEQ insiste sur l'importance pour le Québec d'accroître les capacités d'exportation  
de son réseau de transport, pour profiter des occasions d'affaires qui vont continuer d'être très  
nombreuses au cours des prochaines années au niveau de nos voisins américains, et aussi, il ne  
3165 faut pas négliger non plus de donner l'opportunité à l'expertise québécoise de réaliser des projets  
d'infrastructure de grande ampleur comme ce projet-là le suggère, pour finalement accroître les  
capacités d'exportation de notre hydroélectricité vers des marchés externes.

Alors, c'est l'essence de mon propos que je souhaitais partager avec vous. Je suis ouvert à  
vos questions.

3170 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Tremblay. J'aurais une question – donc, vous parlez, bien entendu, au nom  
de vos membres, bon, vous parlez de contrats éventuels. Dans la région du secteur des  
Appalaches, où on est en ce moment, est-ce qu'il y a de vos membres qui sont de la région, ici,  
3175 donc, qui pourraient éventuellement soumissionner sur le projet?

**M. DENIS TREMBLAY :**

Oui. Bien, c'est vraisemblable, pas nécessairement juste de nos membres, mais  
3180 certainement des entreprises qui font partie de ce qu'on peut appeler l'écosystème des entreprises  
qui représentent, finalement, ce secteur d'activité là. En fait, l'AIEQ, actuellement, on a des  
membres dans 12 des 17 régions administratives au Québec. Alors, je n'ai pas nécessairement la  
liste ou le décompte spécifiquement pour cette région-là, mais même si ce n'est pas des membres  
3185 de l'AIEQ, c'est des entreprises qui peuvent – par exemple, des entreprises de déboisement, des  
entreprises qui ont des – qui peuvent fournir des services, on peut dire périphériques au projet,  
peuvent être bénéficiaires de ça, puis je pense que ça fait partie des retombées économiques qui  
sont attendues aussi par ce genre d'investissement là.

**LE PRÉSIDENT :**

3190 On sait, en Beauce, là, comme, par exemple, même ici à Thetford Mines, on voit qu'il y a des  
– il se fait de la manipulation d'acier, là, des genres de poutrelles d'acier, des choses comme ça,  
ou de la structure d'acier, entre autres, là, on les voit sur la route 112, ici à Thetford Mines, donc,  
c'est pour ça que je posais la question si vous saviez, donc, des membres qui sont spécialisés, là,  
3195 dans l'industrie électrique, là, qui étaient dans la – des beaucerons, par exemple, ou des gens de  
Chaudière-Appalaches en général, ou voire même de l'Estrie, parce que Lac-Mégantic, c'est dans  
la région de l'Estrie.

**M. DENIS TREMBLAY :**

3200

Oui. Tout à fait. Mais, écoutez, je pourrais nommer quelques noms, mais j'aurais peur de froisser certains de nos membres. Mais vous avez tout à fait raison, des poutrelles d'acier, ou des structures ajourées pour des postes, ou des pylônes, c'est des choses que le Québec fait très bien, est capable de réaliser, et donc, ça crée énormément de possibilités et de retombées économiques.

3205

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Mon collègue a-t-il une question?

3210

Alors, je vous remercie pour la présentation de votre mémoire.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

3215

**LE PRÉSIDENT :**

Êtes-vous encore là, Monsieur Tremblay? Oui? OK.

3220

**M. DENIS TREMBLAY :**

Oui. Merci.

3225

**LE PRÉSIDENT :**

Alors – on pensait vous avoir perdu une autre fois. Donc, je vous remercie pour votre contribution.

3230

**LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

**M. DENIS TREMBLAY :**

3235

Merci à vous, et bonne chance pour la suite de votre mandat.

**LE PRÉSIDENT :**

3240           Merci. Au revoir.

Je me posais la question, peut-être, aussi, si – par rapport à la diffusion, on sait qu'il y a un décalage qui peut aller jusqu'à une minute, donc, il peut avoir un décalage entre ce qu'on dit ici et ce qui se rend à la télévision ou sur Internet.

3245

Alors, Monsieur Tremblay de l'Association de l'industrie électrique du Québec était notre dernier participant. Alors, on avait une demande de rectification, donc, Monsieur Nicolas Tremblay est venu faire des rectifications.

3250

---

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

3255

Alors, maintenant, ça veut dire que ceci met un terme aux séances – oui, ou si vous aimez mieux, aux séances publiques reliées au mandat du BAPE, et ça met aussi un terme à la deuxième partie de l'audience publique.

3260

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions à l'hôtel de ville de Thetford Mines ainsi que dans le site Web du BAPE. Ce centre demeure ouvert tout au long du mandat, et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

3265

C'est important de mentionner aussi que les vidéos, là, les séances vidéo aussi sont accessibles, là, en différé, sur le site Web du BAPE.

3270

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 26 août 2020 à midi pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à Monique Gélinas, qui est notre coordonnatrice, car, à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre rectification si vous dépassez ce délai.

3275

Alors, je note que les transcriptions vont être normalement disponibles dans le courant de la semaine prochaine, donc, les transcriptions et les mémoires présentés, et aussi les mémoires non présentés peuvent, à ce moment-là, faire l'objet de rectifications par écrit.

3280 Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Ainsi, par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant être admises est de 250, alors, on peut rectifier ce fait. Donc, ce sont des précisions qui ne sont pas sujet à débat, donc, ne doivent pas contenir, à ce moment-là, de jugements de valeur.

3285 Dans le cadre de la rectification, la commission peut accepter, comme on le disait, des compléments d'information, en autant qu'ils soient faits dans le respect de tous les participants et qu'ils ne sont pas susceptibles de provoquer un débat. Donc, dans un cas comme ça, la commission va informer la personne que, soit en tout ou en partie, on ne peut pas accepter la rectification, parce qu'on craint que ça suscite un débat. Donc, la personne doit, à ce moment-là, corriger, réviser son document avant qu'il soit accepté.

3290 La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 19 novembre 2020. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour rendre public le rapport.

3295 La commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant simplement à l'audience publique. Elle remercie également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour leur collaboration au processus public.

3300 Nous aussi, nous tenons aussi à remercier l'équipe de NousTV de Thetford Mines pour la diffusion des séances publiques sur leurs ondes. Alors, ceci met un terme au discours. Je vous redis à nouveau merci, y compris aux gens qui nous écoutent à distance, et je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

3305 Alors, ceci met un terme à la séance.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 h 06**

---

3310

3315 Je soussignée, LOUISE ANNE CEGELSKI, sténographe officielle, certifie sous mon  
serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle  
de l'audience entendue via webdiffusion vidéo, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3320 *(s) Louise Anne Cegelski*  
\_\_\_\_\_  
Louise Anne Cegelski, s.o.